

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 3/10/2019	Séance du Jeudi 26 Septembre 2019 qui s'est déroulée à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie JESOUËF 
--	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 26 Septembre 2019 à 18h00 à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs, 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 27/06/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Michel JASSEY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil du 27/06/19.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 0.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 0.4 - Etat des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil de Communauté.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

R. 1.1.1 - Décision modificative n°2 de 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°2 pour 2019,
- sollicite le comptable public afin d'effectuer une opération non budgétaire (débit 1068 / crédit 1641) dans la comptabilité du budget Eau afin de mettre en conformité l'encours de dette figurant au compte de gestion et celui repris réellement lors du transfert de compétences.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstentions : 3 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.2 - Evaluation définitive des transferts de charges - Compétences transférées le 1er janvier 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et résultats définitifs des transferts de charges 2019 relatifs aux transferts des compétences :

- voirie, parcs et aires de stationnement,
- réseaux de chaleur et de froid urbains et concessions de la distribution publique de gaz et d'électricité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.3 - Transfert de charges lié à la compétence Voirie - montants définitifs des dispositions spécifiques

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et résultats définitifs des dispositions spécifiques :

- aux emprunts affectés,
- au dispositif de soutenabilité (avec l'engagement qu'un nouvel examen de la situation financière des communes intégrées au dispositif ait lieu courant 2021 pour celles qui en feraient la demande),
- au bonus état de chaussée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.4 - Fourniture de carburants : gazole non routier - gazole - super sans plomb - gaz de pétrole liquéfié

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à :

- engager en qualité de représentant du coordonnateur du groupement, la procédure de consultation nécessaire à la passation des marchés susvisés ;
- signer l'accord-cadre ;
- procéder au règlement des coûts incombant à GBM,
- encaisser les titres correspondants émis à l'encontre des membres du groupement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

R. 1.2.1 - Évolution des régimes indemnitaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, 12 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'attribution du RIFSEEP aux agents des cadres d'emplois des ingénieurs en chef et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens.
- la répartition des agents concernés entre les quatorze groupes de fonctions mentionnés dans le rapport, en fonction des responsabilités qu'ils assurent.
- les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE, intégrant la revalorisation des montants versés aux agents classés dans les groupes de fonctions C13 et C12, à l'exclusion de ceux relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise et les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE des adjoints administratifs relevant du groupe de fonctions C11, ainsi que les critères de modulation individuelle.

- le principe de garantie individuelle permettant de maintenir le régime indemnitaire antérieur lorsqu'un agent y a intérêt.
- la reconnaissance indemnitaire de nouvelles sujétions, telles que figurant dans le rapport.
- la possibilité de modulation du régime indemnitaire servi aux conseillers des activités physiques et sportives dans les conditions énoncées par le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0 Abstentions : 12 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.2.2 - Création de deux postes de concepteur projeteur et d'un poste de chargé d'opérations non-permanents, auprès de la Direction Grands Travaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création :

- de deux postes non-permanents de concepteur projeteur relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux au sein de la Direction Grands Travaux ;
- d'un poste non-permanent de chargé d'opérations relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au sein de la Direction Grands Travaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.2.3 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement sur un poste non permanent (Département Architecture et Bâtiments)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste non permanent d'Ingénieur chargé d'opérations au sein du Département Architecture et Bâtiments, à temps complet.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

R. 2.1 - Avenant n° 6 à la convention de délégation de service public de gestion des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport Ginko - Modification de services/septembre 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'autorisation donnée à Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public des lignes GINKO de cœur d'agglomération, ainsi que l'ensemble des actes afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.2 - Adhésion à la centrale d'achat MOBIGO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononcer favorablement sur l'adhésion de Grand Besançon Métropole à la centrale d'achat « MOBIGO » et approuver les termes des statuts de ladite centrale joints en annexe 1, ainsi que le catalogue des prix, en annexe 2 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents validant l'adhésion à la centrale d'achat « MOBIGO » et à commander les prestations afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.3 - Mise à niveau du logiciel HASTUS - Attribution du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution du marché de mise à niveau du logiciel HASTUS,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à :
 - o signer le marché avec la société GIRO et toutes les pièces inhérentes pour sa bonne exécution
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.4 - Convention relative au reversement des recettes des forfaits post-stationnement - Avenant 2019

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention signée le 27 novembre 2018 entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole relative au reversement des recettes des forfaits de post-stationnement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 2.5 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et télécommunication et de vidéosurveillance rue Boissy d'Anglas à Besançon

Mmes C. BARTHELET, B. FALCINELLA, F. PRESSE, A. VIGNOT, S. WANLIN(2), M. ZEHAF(2) et MM. A. AVIS, L. FAGAUT, A. FELICE(2), G. GALLIOT, J. GROSPERRIN(2), C. LIME(2) et Y. POUJET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur lesdites conventions avec le SYDED et avec Orange afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 18

R. 2.6 - Déclassement de routes départementales

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de déclassement de routes départementales.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.7 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la fourniture de bornes escamotables

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation du marché public relatif à la fourniture de bornes escamotables ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer l'accord-cadre ainsi que les pièces y afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.8 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la fourniture de matériels de signalisation lumineuse tricolore

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation du marché public relatif à la fourniture de matériels de signalisation lumineuse tricolore ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à lancer la procédure de passation et signer l'accord-cadre ainsi que les pièces y afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.9 - Eclairage public - Programme de travaux 2019 - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès du SYDED et de l'Etat, ainsi qu'auprès de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.10 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la fourniture, la pose, la maintenance et l'entretien des poteaux d'arrêts et des abris voyageurs sur le réseau de transport en commun du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation du marché public relatif à la fourniture, la pose, l'entretien et la maintenance de poteaux d'arrêts, d'abris voyageurs et de poubelles sur l'ensemble du réseau de transport du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à lancer la procédure de passation et signer l'accord-cadre ainsi que les pièces y afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 2.11 - Tarifs 2019 - Stationnement promotionnel certains samedis

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la tarification promotionnelle des parkings appliquée lors des samedis.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

R. 3.1 - Participation de SEDIA aux salons SIMI 2019 et du MIPIM 2019

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), B. GAVIGNET, JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec SEDIA pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole :
 - au MIPIM 2019 pour un montant de 15 000 €,
 - au SIMI 2019 pour un montant de 6 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

R. 3.2 - Participation d'AKTYA aux salons SIMI 2019 et MIPIM 2020

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), M. FELT (2), JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, JY. PRALON et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec AKTYA pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2019 et au MIPIM 2020,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 10

R. 3.3 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien aux projets des sociétés MOVING MAGNET TECHNOLOGIES (MMT) et CISTEO MEDICAL

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société MMT, 20 000 € à l'égard de la société Cisteo Médical.
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces deux aides.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 3.4 - Actions recherche et innovation – Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2019

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de GBM au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 45 000 € pour l'année 2019,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

R. 3.5 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan d'activité 2018 de l'ISBA (Annexe 1),
- approuve l'attribution d'une subvention de 110 000 € à l'ISBA pour l'année 2019,
- autorise le Président à signer l'avenant à la convention entre Grand Besançon Métropole et l'ISBA en date du 12 juillet 2018 (Annexe 2).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 3.6 - Enseignement supérieur et Recherche - Schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie - Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions - Signature d'une convention cadre de financement entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les plans de financement prévisionnels de chaque axe décrit ci-avant,
- autorise M. le Président à solliciter le co-financement de l'Université de Franche-Comté sur l'ensemble du schéma d'aménagement de la Bouloie et à signer la convention de co-financement présentée en annexe,
- autorise M. le Président à solliciter les co-financements des autres partenaires tels que la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Union Européenne, le Département du Doubs, la Caisse des Dépôts et Consignations, le CROUS, le SM PSI, la Ville de Besançon et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 3.7 - Enseignement Supérieur et Recherche - Projet de renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions - Signature d'une convention relative à l'attribution d'un co-financement à Grand Besançon Métropole par l'Université de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- autorise M. le Président à solliciter le co-financement de l'Université de Franche-Comté et à signer la convention de co-financement présentée en annexe,
- autorise M. le Président à solliciter les co-financements de la Région Bourgogne - Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 3.8 - Fonds d'Intervention Economique (FIE) - nouvelles règles d'attribution

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les propositions de modification du FIE présentées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 3.9 - ZAC des Portes de Vesoul - Acquisition d'un bien

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de la propriété bâtie sise 117 et 117 bis rue de Vesoul à Besançon cadastrée section OP n°114, 115 et 116 pour un montant de 1 600 000 € aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 3.10 - ZAC Hauts du Chazal - Modification de la convention de gestion du 4 décembre 2006 suite aux transferts de compétences eau-assainissement-chauffage urbain

MM. N. BODIN (2) et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les nouvelles modalités de financement des réseaux d'eau, assainissement et de chauffage urbain de la ZAC Hauts du Chazal,
- approuve la modification de la convention de financement de l'opération du 4 décembre 2006 entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon et autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ainsi que tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 3.11 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2018

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), B. GAVIGNET, JL. FOUSSERET, JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le bilan révisé au 31 décembre 2018,
- approuve l'engagement des co-concédants (Ville et Grand Besançon Métropole) à l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 18 414 186 € dont 4 268 326 € pour Grand Besançon Métropole,
- valide le projet d'avenant n°18 au contrat de concession et autoriser le Président ou son représentant à signer ce document.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

R. 3.12 - Enseignement supérieur et Recherche - Projet ISIFC Composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fixe la composition du jury de maîtrise d'œuvre telle que présentée ci-dessus,
- crée la Commission d'Appel d'Offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre de l'Institut Supérieur d'Ingénierie de Franche-Comté (ISIFC),
- fixe les conditions de dépôt des listes comme indiquées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 3.13 - Enseignement supérieur et recherche - projet ISIFC - Election des membres de la commission d'appel d'offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'oeuvre

Une seule liste a été déposée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de faire application de l'article L.2121-21 al. 4 du CGCT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres spécifique du jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Institut Supérieur d'Ingénierie de Franche-Comté (ISIFC).

Titulaires	Suppléants
Dominique SCHAUSS	Gabriel BAULIEU
Catherine BARTHELET	Sylvie WANLIN
Pascal CURIE	Karima ROCHDI
Nicolas BODIN	Marcel FELT
Serge RUTKOWSKY	Bernard GAVIGNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

R. 4.1 - Mission de modélisation numérique et cartographique des consommations d'énergie et élaboration du Schéma Directeur de Développement des réseaux de chaleur

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- engage ce projet et à approuver le plan de financement prévisionnel,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs ou de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 4.2 - Projet alimentaire territorial - Charte partenariale et engagements du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le texte de la charte du projet alimentaire territorial de l'agglomération bisontine et sur l'engagement de Grand Besançon Métropole,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à
 - o signer la charte du projet alimentaire territorial,
 - o inviter les partenaires potentiels à la signer et à effectuer les démarches nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Montferrand-le-Château et Serre-les-Sapins

MM. P. DUCHEZEAU et G. BAULIEU, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Montferrand-le-Château et Serre-les-Sapins,
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
 - o 42 350 € à la commune de Montferrand-le-Château, pour l'installation d'énergies renouvelables dans le bâtiment du groupe scolaire,
 - o 19 239 € à la commune de Serre-les-Sapins, pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment du groupe scolaire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

R. 4.4 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du critère de richesse qui sert de base au calcul des aides financières allouées aux communes dans le cadre du fonds « Centres de village ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 4.5 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Gennes

Mme T. ROBERT, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 5 757 € à la commune de Gennes, pour l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants dans la cour de l'école maternelle,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 4.6 - GeMAPI - Avis sur les nouveaux statuts du Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier

Mmes C. COMTE-DELEUZE, C. CUINET, ML. DALPHIN, B. FALCINELLA, F. PRESSE, K. ROCHDI (2) et S. WANLIN (2) et MM. JM. CAYUELA, P. CURIE, E. DUMONT, C. LIME (2), L. FAGAUT et G. GALLIOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouveaux statuts du Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 16

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

R. 5.1 - Subventions exceptionnelles pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2019)

Mmes K. ROCHDI(2) et D. POISSENOT, et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et les montants d'intervention de Grand Besançon Métropole en soutien exceptionnel et dérogatoire à ces deux opérations de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2019, pour un montant total de 326 800 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

R. 5.2 - Modalités de soutien financier du Grand Besançon aux opérations de reconstitution de l'offre locative publique déconstruite dans le cadre du NPNRU

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de soutien financier de Grand Besançon Métropole aux opérations de reconstitution de l'offre locative publique déconstruite dans le cadre du NPNRU.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.3 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel Politique de la Ville.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.4 - Contrat de Ville - Révision du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole - Signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le protocole d'engagements renforcés et réciproques;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.5 - Mise en œuvre du NPRU de Planoise – Autorisation de lancement et de signature des marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels sur les secteurs de Cassin et Epoisses

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre,
- autorise le coordonnateur du groupement de commande à signer chaque marché ainsi que les pièces y afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.6 - Mise en œuvre du NPRU de Planoise – Autorisation de lancement de la consultation et de la signature des accords-cadre pour le recrutement d'un architecte en chef, d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU) et d'un expert en sécurité

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le lancement de ces 3 accords-cadres,
- autorise le coordonnateur du groupement de commande à signer les accords-cadres ainsi que les pièces y afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.7 - Protocole de préfiguration NPNRU quartier Grette/Planoise : création de 7 logements GBH Mmes K. ROCHDI(2), et D. POISSENOT, et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres de Grand Besançon Métropole en faveur de la production neuve de 7 logements locatifs publics situés 35 rue du Polygone à Besançon et inscrits au sein du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers Grette et Planoise, à destination de Grand Besançon Habitat pour un montant total de 52 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

R. 6.1 - Convention de partenariat entre l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'accord partenarial passé entre l'INSEE et Grand Besançon Métropole engageant Grand Besançon Métropole à verser la somme de 6 500 €,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport et ses avenants le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 6.2 - Avis du Grand Besançon sur le projet arrêté du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des documents du projet arrêté du SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- émet un avis favorable sur le SRADDET assorti de propositions et de demandes d'informations complémentaires sur les interprétations possibles dans la mise en œuvre des objectifs et des règles proposées par les documents du SRADDET, notamment le rapport d'objectif, la carte indicative et le fascicule des règles;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à transmettre cet avis à la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0 Abstentions : 13 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 6.3 - Commune d'Osselle-Routelle – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Mme A. OLSZAK, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé sur la base de la synthèse et des orientations du PADD.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté dispose des éléments nécessaires pour débattre du PADD du projet de PLU de la commune d'Osselle-Routelle.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.4 - Commune de Châtillon-le-Duc – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique unique

Mme C. BOTTERON, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.5 - Commune de Châtillon-le-Duc – Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Mme C. BOTTERON, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Châtillon-le-Duc,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Châtillon-le-Duc dans les conditions définies dans la délibération du Conseil de communauté du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.6 - Commune de Châtillon-le-Duc – Ravalement de façade et Edification de clôture – Institution du régime de déclaration préalable

Mme C. BOTTERON, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade et à l'édification de clôture sur le territoire de la commune de Châtillon-le-Duc.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.7 - Commune de Chevroz – Carte communale – Abrogation après enquête publique unique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'abrogation de la carte communale de la commune de Chevroz,
- sollicite de Monsieur le Préfet du Doubs un arrêté préfectoral d'abrogation de la carte communale de la commune de Chevroz, conformément aux dispositions des articles L. 163-7 et R. 163-9 du Code de l'Urbanisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 6.8 - Commune de Chevroz – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique unique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 6.9 - Commune de Chevroz – Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Chevroz,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Chevroz dans les conditions définies dans la délibération du Conseil de communauté du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 6.10 - Commune de Chevroz – Ravalement de façade et Edification de clôture – Institution du régime de déclaration préalable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade et à l'édification de clôture sur le territoire de la commune de Chevroz.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 6.11 - Commune de Devecey – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique unique

M. M. JASSEY conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.12 - Commune de Devecey – Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

M. M. JASSEY, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Devecey,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Devecey dans les conditions définies dans la délibération du Conseil de communauté du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.13 - Commune de Devecey – Ravalement de façade et Edification de clôture – Institution du régime de déclaration préalable

M. M. JASSEY, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade et à l'édification de clôture sur le territoire de la commune de Devecey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.14 - Commune de Geneuille – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique unique

MM. M. FELT(2) et JC. PETITJEAN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 6.15 - Commune de Geneuille – Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

MM. M. FELT(2) et JC. PETITJEAN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Geneuille,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Geneuille dans les conditions définies dans la délibération du Conseil de communauté du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 6.16 - Commune de Geneuille – Ravalement de façade et Edification de clôture – Institution du régime de déclaration préalable

MM. M. FELT(2) et JC. PETITJEAN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade et à l'édification de clôture sur le territoire de la commune de Geneuille.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 6.17 - Commune des Auxons - Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique unique

MM. J. CANAL et S. RUTKOWSKI, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

R. 6.18 - Commune des Auxons - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

MM. J. CANAL et S. RUTKOWSKI, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune des Auxons,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune des Auxons dans les conditions définies dans la délibération du Conseil de communauté du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

R. 6.19 - Commune des Auxons - Ravalement de façade et Edification de clôture – Institution du régime de déclaration préalable

MM. J. CANAL et S. RUTKOWSKI, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade et à l'édification de clôture sur le territoire de la commune des Auxons.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

R. 6.20 - Commune de Velesmes-Essarts – Carte communale – Abrogation après enquête publique unique

M. JM. JOUFFROY, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- abroge la Carte communale de la commune de Velesmes-Essarts,
- sollicite de Monsieur le Préfet du Doubs un arrêté préfectoral d'abrogation de la Carte communale de la commune de Velesmes-Essarts, conformément aux dispositions des articles L. 163-7 et R. 163-9 du Code de l'Urbanisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.21 - Commune de Velesmes-Essarts - Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique unique

M. JM. JOUFFROY, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.22 - Commune de Velesmes-Essarts - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. JM. JOUFFROY, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Velesmes-Essarts,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Velesmes-Essarts dans les conditions définies dans la délibération du Conseil de communauté du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.23 - Commune de Velesmes-Essarts - Edification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable

M. JM. JOUFFROY, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable à l'édification de clôture sur le territoire de la commune de Velesmes-Essarts.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

R. 7.1 - Contribution de Grand Besançon Métropole au renouvellement des panneaux autoroutiers (A36) de signalisation culturelle et touristique

Mmes C. CUINET, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN et A. JACQUEMET et MM. P. GONON, L. FAGAUT et G. GALLIOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la contribution de Grand Besançon Métropole au financement des 3 panneaux A36 à hauteur de 49 500 € TTC,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le Département.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

R. 7.2 - Protocole de coopération destination "Montagnes du Jura"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce protocole de coopération avec le collectif Montagnes du Jura.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 7.3 - Contribution 2019 au collectif Patrimoine-Unesco du Comité Régional du Tourisme

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement de la contribution 2019 d'un montant de 15 000 € au Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté, au titre de son adhésion au collectif Patrimoine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 7.4 - Fonds de concours équipements sportifs : attribution d'une subvention à la commune de Saint-Vit

Mme A. JACQUEMET et MM. JL. FOUSSERET et P. ROUTHIER, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 000 € à la commune de Saint-Vit pour le financement d'une étude de faisabilité d'un centre de tir sportif ;
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 7.5 - Projet de Grande bibliothèque – Convention avec le CHU pour la réalisation et le financement des travaux de libération de la parcelle

Mmes C. CUINET et ML. DALPHIN, et MM. P. BONTEMPS, C. DELBENDE, JL. FOUSSERET, D. SCHAUSS et B. VOUGNON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la convention à passer avec le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon pour la réalisation de travaux de libération de la parcelle de la future Grande Bibliothèque et autorise Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

R. 8.1 - Contractualisation avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

M. C. LIME (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le contenu de la convention avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o signer la convention annexée au rapport,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ainsi que les avenants éventuels.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

R. 8.2 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité des Service eau, assainissement collectif et assainissement non collectif pour l'année 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.3 - Proposition d'assouplissements du cadre réglementaire des écrêtements

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'assouplissements du cadre réglementaire des écrêtements,
- autorise la modification du règlement de service eau de la régie communautaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.4 - Convention de participation financière de SEDIA (ZAC Nouvelle Ere) pour la restructuration du Bassin Versant de l'Ognon

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), B. GAVIGNET, JS. LEUBA, JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de participation financière pour la restructuration du Bassin Versant de l'Ognon avec SEDIA,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

R. 8.5 - Convention de partenariat avec ASCOMADE pour la Gestion patrimoniale des ressources en eau

Mme C. THIEBAUT et M. F. LOPEZ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté est invité à :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec l'ASCOMADE pour « Promouvoir une gestion patrimoniale des ressources en eau potable » du territoire de Grand Besançon Métropole,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

R. 8.6 - Commune de Châtillon-le-Duc - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique

Mme C. BOTTERON, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision du zonage d'assainissement de la commune Châtillon-le-Duc, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 8.7 - Commune de Chevroz - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision du zonage d'assainissement de la commune de Chevroz, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.8 - Commune de Devecey - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique

M. M. JASSEY, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision du zonage d'assainissement de la commune de Devecey, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 8.9 - Commune de Geneuille - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique

MM. M. FELT (2) et JC. PETITJEAN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision du zonage d'assainissement de la commune de Geneuille, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 8.10 - Commune des Auxons - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique

MM. J. CANAL et S. RUTKOWSKI, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision du zonage d'assainissement de la commune des Auxons, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) **Busy** : M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Devecey** : M. Michel JASSEY **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **Franois** : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 septembre 2019

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

<u>Organisation de la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole</u>	23
<u>Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 27/06/19</u>	<u>23</u>
<u>Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil</u>	<u>24</u>
<u>Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil</u>	<u>24</u>
<u>Rapport n°0.4 - État des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil de Communauté</u>	<u>24</u>
<u>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes</u>	24
<u>Finances</u>	24
<u>Rapport n°1.1.1 - Décision modificative n°2 de 2019</u>	<u>24</u>
<u>Rapport n°1.1.2 - Évaluation définitive des transferts de charges - Compétences transférées le 1^{er} janvier 2019</u>	<u>32</u>
<u>Rapport n°1.1.3 - Transfert de charges lié à la compétence Voirie - Montants définitifs des dispositions spécifiques</u>	<u>32</u>
<u>Rapport n°1.1.4 - Fourniture de carburants : gazole non routier - gazole - super sans plomb - gaz de pétrole liquéfié</u>	<u>32</u>
<u>Ressources humaines</u>	32
<u>Rapport n°1.2.1 - Évolution des régimes indemnitaires</u>	<u>32</u>
<u>Rapport n°1.2.2 - Création de deux postes de concepteur projeteur et d'un poste de chargé d'opérations non permanents, auprès de la Direction Grands Travaux</u>	<u>32</u>
<u>Rapport n°1.2.3 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement sur un poste non permanent (Département Architecture et Bâtiments)</u>	<u>32</u>
<u>Commission n°02 : Mobilités</u>	32
<u>Rapport n°2.1 - Avenant n°6 à la convention de délégation de service public de gestion des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport Ginko - Modification de services/septembre 2019</u>	<u>32</u>
<u>Rapport n°2.2 - Adhésion à la centrale d'achat MOBIGO</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°2.3 - Mise à niveau du logiciel HASTUS - Attribution du marché</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°2.4 - Convention relative au reversement des recettes des forfaits de post-stationnement par Grand Besançon Métropole - Avenant 2019</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°2.5 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et télécommunication et de vidéosurveillance rue Boissy d'Anglas à Besançon</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°2.6 - Déclassement de routes départementales</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°2.7 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la fourniture de bornes escamotables</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°2.8 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la fourniture de matériels de signalisation lumineuse tricolore</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°2.9 - Éclairage public - Programme de travaux 2019 - Demande de subventions</u>	<u>33</u>

<u>Rapport n°2.10 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la fourniture, la pose, la maintenance et l'entretien des poteaux d'arrêts et des abris voyageurs sur le réseau de transport en commun du Grand Besançon</u>	33
<u>Rapport n°2.11 - Tarifs 2019 - Stationnement promotionnel certains samedis</u>	33
<u>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</u>	34
<u>Rapport n°3.1 - Participation de SEDIA aux salons SIMI 2019 et du MIPIM 2019</u>	34
<u>Rapport n°3.2 - Participation d'AKTYA aux salons SIMI 2019 et MIPIM 2020</u>	34
<u>Rapport n°3.3 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien aux projets des sociétés MOVING MAGNET TECHNOLOGIES (MMT) et CISTEO MÉDICAL</u>	34
<u>Rapport n°3.4 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2019</u>	34
<u>Rapport n°3.5 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts</u>	35
<u>Rapport n°3.6 - Enseignement supérieur et Recherche - Schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie - Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions - Signature d'une convention-cadre de financement entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté</u>	35
<u>Rapport n°3.7 - Enseignement Supérieur et Recherche - Projet de renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions - Signature d'une convention relative à l'attribution d'un co-financement à Grand Besançon Métropole par l'Université de Franche-Comté</u>	35
<u>Rapport n°3.8 - Fonds d'Intervention Économique (FIE) - Nouvelles règles d'attribution</u>	35
<u>Rapport n°3.9 - ZAC des Portes de Vesoul - Acquisition d'un ensemble immobilier</u>	36
<u>Rapport n°3.10 - ZAC Hauts du Chazal - Modification de la convention de gestion du 4 décembre 2006 suite aux transferts de compétences eau-assainissement-chauffage urbain</u>	36
<u>Rapport n°3.11 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2018</u>	36
<u>Rapport n°3.12 - Enseignement supérieur et Recherche - Projet ISIFC - Composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre - Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique</u>	36
<u>Rapport n°3.13 - Enseignement supérieur et recherche - Projet ISIFC - Élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre</u>	36
<u>Commission n°04 : Développement durable</u>	36
<u>Rapport n°4.1 - Mission de modélisation numérique et cartographique des consommations d'énergie et élaboration du Schéma Directeur de Développement des réseaux de chaleur</u>	36
<u>Rapport n°4.2 - Projet alimentaire territorial - Charte partenariale et engagements de Grand Besançon Métropole</u>	36
<u>Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Montferrand-le-Château et Serre-les-Sapins</u>	36
<u>Rapport n°4.4 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse</u>	36
<u>Rapport n°4.5 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Genes</u>	37
<u>Rapport n°4.6 - GeMAPI - Avis sur les nouveaux statuts du Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier</u>	37

<u>Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage</u>	39
<u>Rapport n°5.1 - Subventions exceptionnelles pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2019)</u>	<u>39</u>
<u>Rapport n°5.2 - Modalités de soutien financier de Grand Besançon Métropole aux opérations de reconstitution de l'offre locative publique déconstruite dans le cadre du NPNRU</u>	<u>39</u>
<u>Rapport n°5.3 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2018</u>	<u>39</u>
<u>Rapport n°5.4 - Contrat de Ville - Révision du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole - Signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques</u>	<u>40</u>
<u>Rapport n°5.5 - Mise en œuvre du NPRU de Planoise - Autorisation de lancement et de signature des marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels sur les secteurs de Cassin et Époisses</u>	<u>40</u>
<u>Rapport n°5.6 - Mise en œuvre du NPRU de Planoise - Autorisation de lancement de la consultation et de la signature des accords-cadres pour le recrutement d'un architecte en chef, d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU) et d'un expert en sécurité</u>	<u>41</u>
<u>Rapport n°5.7 - Protocole de préfiguration NPNRU quartier Grette/Planoise : création de 7 logements GBH</u>	<u>41</u>
<u>Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations</u>	41
<u>Rapport n°6.1 - Convention de partenariat entre l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) et Grand Besançon Métropole</u>	<u>41</u>
<u>Rapport n°6.2 - Avis du Grand Besançon sur le projet arrêté du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)</u>	<u>41</u>
<u>Rapport n°6.3 - Commune d'Osselle-Routelle – Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)</u>	<u>48</u>
<u>Rapport n°6.4 - Commune de Châtillon-le-Duc - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique</u>	<u>49</u>
<u>Rapport n°6.5 - Commune de Châtillon-le-Duc - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)</u>	<u>49</u>
<u>Rapport n°6.6 - Commune de Châtillon-le-Duc - Ravalement de façade et Édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable</u>	<u>49</u>
<u>Rapport n°6.7 - Commune de Chevroz Carte communale - Abrogation après enquête publique unique</u>	<u>50</u>
<u>Rapport n°6.8 - Commune de Chevroz - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique</u>	<u>50</u>
<u>Rapport n°6.9 - Commune de Chevroz - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)</u>	<u>50</u>
<u>Rapport n°6.10 - Commune de Chevroz - Ravalement de façade et Édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable</u>	<u>50</u>
<u>Rapport n°6.11 - Commune de Devecey - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique</u>	<u>50</u>
<u>Rapport n°6.12 - Commune de Devecey - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)</u>	<u>50</u>
<u>Rapport n°6.13 - Commune de Devecey - Ravalement de façade et Édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable</u>	<u>50</u>
<u>Rapport n°6.14 - Commune de Geneuille - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique</u>	<u>51</u>
<u>Rapport n°6.15 - Commune de Geneuille - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)</u>	<u>51</u>
<u>Rapport n°6.16 - Commune de Geneuille - Ravalement de façade et Édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable</u>	<u>51</u>

<u>Rapport n°6.17 - Commune des Auxons - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique</u>	51
<u>Rapport n°6.18 - Commune des Auxons - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)</u>	51
<u>Rapport n°6.19 - Commune des Auxons - Ravalement de façade et Édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable</u>	51
<u>Rapport n°6.20 - Commune de Velesmes-Essarts - Carte communale - Abrogation après enquête publique unique</u>	52
<u>Rapport n°6.21 - Commune de Velesmes-Essarts - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique</u>	52
<u>Rapport n°6.22 - Commune de Velesmes-Essarts - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)</u>	52
<u>Rapport n°6.23 - Commune de Velesmes-Essarts - Édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable</u>	52
<u>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</u>	52
<u>Rapport n°7.1 - Contribution de Grand Besançon Métropole au renouvellement des panneaux autoroutiers (A36) de signalisation culturelle et touristique</u>	52
<u>Rapport n°7.2 - Protocole de coopération destination « Montagnes du Jura »</u>	53
<u>Rapport n°7.3 - Contribution 2019 au collectif Patrimoine-Unesco du Comité Régional du Tourisme</u>	53
<u>Rapport n°7.4 - Fonds de concours « équipements sportifs » - Attribution d'une subvention à la commune de Saint-Vit</u>	54
<u>Rapport n°7.5 - Projet de Grande bibliothèque - Convention avec le CHU pour la réalisation et le financement des travaux de libération de la parcelle</u>	54
<u>Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement</u>	54
<u>Rapport n°8.1 - Contractualisation avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse</u>	54
<u>Rapport n°8.2 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2018</u>	55
<u>Rapport n°8.3 - Proposition d'assouplissements du cadre réglementaire des écrêtements</u>	55
<u>Rapport n°8.4 - Convention de participation financière de SEDIA (ZAC Nouvelle Ère) pour la restructuration du Bassin Versant de l'Ognon</u>	55
<u>Rapport n°8.5 - Convention de partenariat avec ASCOMADE pour la Gestion patrimoniale des ressources en eau</u>	56
<u>Rapport n°8.6 - Commune de Châtillon-le-Duc - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique</u>	56
<u>Rapport n°8.7 - Commune de Chevroz - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique</u>	56
<u>Rapport n°8.8 - Commune de Devecey - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique</u>	56
<u>Rapport n°8.9 - Commune de Geneuille - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique</u>	56
<u>Rapport n°8.10 - Commune des Auxons - Révision du zonage d'assainissement - Approbation après enquête publique unique</u>	56

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 26 septembre 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h30.

Organisation de la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 27/06/19

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. Nous allons démarrer, mais tout d'abord, j'ai deux informations à vous communiquer. J'ai été alerté par les services de la Préfecture d'un risque possible de manifestation qui aurait troublé notre Conseil Communautaire ce soir. Afin d'éviter tout souci, j'ai décidé de supprimer le buffet de fin de Conseil, car je souhaite que ces débats restent sereins et qu'ils ne deviennent pas une foire d'empoigne. On doit pouvoir manifester, c'est constitutionnel. C'est bien, c'est un symbole de démocratie, mais ici, nous sommes dans une salle où nous travaillons. Il n'y aura donc pas de buffet, ce qui est dommage, mais je ne souhaite pas qu'il y ait des désordres ici, à la Chambre de Commerce et d'Industrie que je remercie d'ailleurs pour la qualité de son accueil. Ici, comme ailleurs, la sérénité de nos débats doit primer.

Par ailleurs, comme vous tous, j'ai appris à midi le décès de l'ancien président de la République, Jacques CHIRAC. Il est décédé aujourd'hui à l'âge de 86 ans. Je crois que ce soir, au sein de notre assemblée, nous devons rendre hommage à cet homme politique qui a consacré sa vie à la France et aux Français. Il a été président de la République, donc notre président, de 1995 à 2007. Comme vous le savez, je n'ai pas partagé beaucoup de ses analyses ni de ses opinions politiques, mais il a incarné, la France pendant ces douze années. Il a porté la voix de la France dans le monde. Je crois que nous pouvons dire, même si nous ne partageons pas les mêmes opinions politiques, qu'il aimait la France et les Français. Je tenais donc à lui rendre hommage. Il a su aussi reconnaître les responsabilités de la France dans l'horreur de la déportation. Il a su dire « non » aussi à la guerre en Irak. Il a été l'un des premiers à alerter sur les dangers de l'incendie dans notre Maison en disant : « attention, la maison brûle », vous vous en souvenez certainement. J'ai demandé que les drapeaux de la ville – et les maires de GBM peuvent en faire autant – soient mis en berne à partir de demain ou de samedi. Je vous invite à observer une minute de silence à la mémoire de Jacques CHIRAC.

Une minute de silence est observée.

Je vous remercie.

Sont excusés ce soir Frédéric ALLEMMANN, Philippe MOUGIN, Marie-Guite DUFAY et Dominique ROY. Ont donné pouvoir :

Myriam LEMERCIER à Gueric CHALNOT, Carine MICHEL à Nicolas BODIN, Pascal BONNET à Jacques GROSPERRIN, Danielle DARD à Karima ROCHDI, Cyril DEVESA à Anthony POULIN, Abdel GHEZALI à Marie ZEHAF, Rosa REBRAB à Sylvie WANLIN, Rémi STHAL à Éric ALAUZET, Yves BILLECARD à Gilles ORY, Fabrice TAILLARD à Robert STEPOURJINE, Yves GUYEN à Marcel FELT, Hugues TRUDET à Alain FELICE, Jean-Marc BOUSSET à Florent BAILLY, Émile BRIOT à Christophe LIME, C. MICHEL à N. BODIN et A. LORIGUET à C. MAGNIN-FEYSOT.

Je désigne Michel JASSEY, Maire de Devecey, secrétaire de séance. Nous avons largement le quorum.

Avez-vous des remarques concernant le précédent Conseil d'Agglomération, maintenant Conseil de Communauté Urbaine ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté.

Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Je vous remercie.

Rapport n°0.4 - État des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil de Communauté

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Décision modificative n°2 de 2019

M. BAULIEU.- En quelques mots, il s'agit d'une DM somme toute assez classique. Nous pouvons néanmoins en dire quelques éléments caractéristiques. Je passe sur l'aspect global.

S'agissant du budget principal, vous avez remarqué dans le rapport une mention particulière concernant le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Nous avons eu la bonne surprise, si je puis dire, de nous retrouver bénéficiaires sur 2019, ce qui induit une recette assez nettement plus importante que celle que nous avons prévue, et avec la répartition de droit commun que vous connaissez entre l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) et les communes. Nous sommes donc bénéficiaires très majoritairement et nous sommes également contributeurs pour une somme beaucoup plus modeste. N'en déduisons pas que les années suivantes seront les mêmes. Vous savez que nous sommes toujours dans l'échantillon des communautés, juste à la limite entre le bénéficiaire et le non-bénéficiaire. Rien ne garantit que l'année suivante y ressemblera.

S'agissant de la DGF, nous avons la confirmation d'une baisse de 2 % par rapport à 2018. Toutefois, la DM est en légère majoration compte tenu des précautions dont nous avons fait preuve lors du BP. Sur les opérations importantes, c'est vrai sur le budget principal en matière de dettes Voirie, puisque nous anticipons quelques remboursements pour environ 2 M€. Nous avons une opération comparable en matière de budgets Eau et Assainissement où nous essayons d'assainir l'endettement dans la mesure où l'opération de remboursement se révèle favorable entre l'économie d'intérêt et la charge de pénalité. Bien évidemment, vous avez les ajustements sur les attributions de compensation liés au transfert de charges, dont nous venons de parler.

Si nous résumons les choses sur le budget principal, sur les éléments majeurs, j'évoquais le réaménagement de la dette pour 2 M€, et bien évidemment, une majoration de frais financiers, ce qui va de soi. Sur les attributions de compensation, reportez-vous au rapport précédent en CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

S'agissant de la Voirie, ce n'est pas directement ce que je disais précédemment en CLECT, mais vous aurez noté dans ce rapport que nous rallongeons pour la deuxième fois les crédits nécessaires pour les coûts partis, puisque ce que nous avons évalué à 3,8 M€ sur la base de déclaration des communes lors de l'établissement du budget primitif se révèle aujourd'hui atteindre 8,3 M€, avec bien évidemment la répartition 50-50. Toutefois, ce sont des surprises dont nous préférons nous passer.

M. LE PRÉSIDENT.- C'était tout de même prévu.

M. BAULIEU.- Nous avons prévu 3,8 M€, mais nous sommes à 8,3 M€. Le delta est donc non négligeable. Sur le GER (Gros Entretien Renouvellement), vous remarquez une rallonge de quelques centaines de milliers d'euros, de même sur l'entretien du périurbain, y compris dans le cadre des questions touchant à l'état d'un certain nombre d'arbres, mais pas seulement.

Sur l'aménagement économique, nous avons une opération en investissement relativement importante dans une DM, mais il s'agit simplement d'une acquisition de terrain et de bâti sur la ZAC des Portes de Vesoul pour 1,9 M€. Nous rentrons dans le processus également d'un concours financier un peu exceptionnel au CHRU pour 1,5 M€ sur trois ans, soit 500 000 € sur cette DM. Nous proposons également d'entrer au capital de Batifranc, société d'investissement régional adossée à la Région. Certes, nous avons nos propres outils, mais il nous a semblé opportun d'être aussi partie prenante de cet outil régional appelé bien évidemment sur notre territoire où il intervenait déjà par le passé, mais peut-être un peu moins dans ces dernières années. Par ailleurs, nous avons quelques ajustements de crédit pour le télétravail et autres mesures de ce genre, de même qu'un certain nombre de redéploiements.

S'agissant des budgets annexes Transports, CRR, Eau et Assainissement, Chauffage Urbain, cette DM se traduit par une hausse totale de 1,1 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires et de 1,8 M€ en dépenses d'investissement, tout cela n'altérant pas l'équilibre des budgets ni le recours à l'emprunt. En revanche, vous aurez noté que nous avons sur notre budget une enveloppe « investissement non affecté ». Pour le coup, nous y avons affecté 5,7 M€ à l'occasion de cette DM. Voilà, Président, une présentation synthétique de cette décision modificative numéro 2.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions à poser à Gaby ?

M. GROSPERRIN.- Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas refaire le débat que nous avons pu avoir en Conseil Municipal. Vous savez que j'ai toujours été attentif à ne pas faire de doublon. Toutefois, il est vrai qu'il y a des questions que l'on peut se poser, pas tant sur la DM, mais sur l'avenir de notre Communauté Urbaine tant pour les maires ici présents que pour la Métropole.

Cette nationalisation de la TH (taxe d'habitation) pose un vrai problème. Je ne vais pas revenir sur le fait que ce lien se distend entre le concitoyen et le maire, le concitoyen étant en capacité de demander des choses à un moment donné à partir du moment où il payait cette taxe d'habitation. Je trouve que cela pose surtout le problème de l'autonomie des collectivités locales, car quelque part, c'est une certaine mécanique toxique pour cette autonomie. Nous parlons de coefficient correcteur, mais il y a un grand flou, il y a débat. J'entendais François BAROIN il y a deux jours qui disait en gros que Bercy n'aimait pas la décentralisation ni les dotations. Nous sentons ainsi une recentralisation très forte à ce jour, et pour les maires qui avaient un levier fiscal fondamental, c'est important. Je ne reviendrai pas sur les 23 ou 24 Md€ qu'il faudra compenser, ni sur cette réforme, ni sur les difficultés que pourrait rencontrer le Département, ce dernier étant aussi en situation difficile, car il aura une part de TVA. Pourquoi est-ce que je parle du Département ? Parce que cela concernera également les communautés urbaines, en tout cas la Métropole que nous aimons, qui est celle d'ici.

Nous savons qu'en 2008, lorsqu'il y avait eu des difficultés, les recettes de TVA étaient vraiment à la baisse, les impôts sur les sociétés en situation difficile étaient également à la baisse. Nous savons surtout qu'en cas de crise, les recettes baissent, et dans le même temps, la précarité augmente, et les dépenses sociales augmentent aussi. C'est donc vraiment une interrogation sur ce sujet. Avec le fait que les collectivités n'aient plus le pouvoir de taux, nous serons vraiment en situation difficile. Nous n'allons pas faire de politique nationale, mais certains disent que le gouvernement devra bien retrouver de l'argent quelque part et qu'il agira ainsi sur les propriétaires. Nous avons vu qu'il avait essayé de le faire sur les personnes âgées. Il est revenu en arrière, ce dont nous nous réjouissons, et c'est une bonne idée.

Plus globalement, je voudrais revenir sur le rapport entre les communes et l'intercommunalité. Il faudra bien replacer tout cela dans la loi Engagement et Proximité qui arrive au Sénat. Nous avons entendu le président de la République qui parlait du rôle essentiel et fondamental des communes. À un moment donné, il nous a dit qu'il fallait retisser le lien communal, mais il ne l'a jamais fait, et d'ailleurs, il ne faut pas le faire en opposant communes et intercommunalités, même si lui-même avait dénoncé les excès de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Lorsque Sébastien LECORNU est venu en Haute-Saône, je l'ai entendu dire « il faut repartir de la cellule communale pour irriguer l'organisation territoriale de la République et restaurer l'idée que l'intercommunalité est au service de la commune, et non l'inverse ». Je crois qu'ensemble, nous pouvons tous partager cette idée de bon sens et d'équilibre.

Toutefois, il y aura dans l'avenir une certaine écoute et une certaine proximité, ce qui est important. Parler d'un retour en arrière où l'on mettrait l'intercommunalité après la commune n'est pas juste non plus. Je pense qu'à un moment donné, il y a une vraie question sur les moyens et les outils à développer. De plus, notre Métropole a déjà fait beaucoup en ce sens, mais elle devra surtout les intensifier. Je ne vais pas être long ni refaire le débat, mais je voulais simplement vous écouter, Monsieur le Président, ou écouter le Vice-Président peut-être sur quelques craintes que nous pourrions avoir, quelques incertitudes. La loi de Finances 2020 les lèvera certainement, en tout cas nous l'espérons, mais nous savons qu'à ce jour, c'est extrêmement compliqué et très inquiétant aussi.

M. BAULIEU.- S'agissant des deux questions fiscales et sur l'évolution des structures communales et intercommunales, je vais commenter en deux ou trois mots. Concernant la suppression de la TH, étant acté qu'elle a ce destin, divers avis existent entre le bien fondé et le fait que nous trouverons, sur un même territoire, des habitants dans une commune qui paieront l'impôt local et d'autres qui ne le paieront pas. Il est vrai que cela peut interroger en dehors des considérations plus générales d'équilibre budgétaire lorsque l'on réduit certaines ressources.

S'agissant du remplacement ou de la compensation de la taxe d'habitation, nous ne connaissons pas le mot de la fin à l'heure qu'il est, mais les orientations données effectivement suggèrent les interrogations rappelées. D'une part, ce sont des orientations totalement rassurantes pour les communes sur un plan financier (je ne reviens pas sur le changement du paysage fiscal), puisqu'il semble bien qu'elles soient les premières bénéficiaires de l'affectation de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements. Par voie de conséquence, elles disposeront à la fois d'une capacité à décider de l'impôt et d'une assiette évoluant, comme nous le connaissons, sur les bases fiscales des propriétés bâties. Bien évidemment, ce ne sera pas le cas d'une part de la TVA qui serait remise à la fois aux Départements en autres recettes, et aux intercommunalités.

Nous serons bien évidemment soumis aux aléas de l'économie avec de bonnes années et d'autres qui peuvent l'être beaucoup moins. Il est vrai qu'avec l'exigence de l'équilibre budgétaire faite aux collectivités, cet exercice peut se révéler compliqué. Il est vrai aussi que dans le contexte d'évolution de l'organisation territoriale locale, n'aurait-il pas été préférable de faire l'inverse dans la mesure où les charges dynamiques – nous en avons évoqué quelques-unes tout à l'heure – sont au sein des intercommunalités plus qu'au sein des communes désormais ? C'est un sujet dont les parlementaires peuvent bien évidemment se saisir utilement.

Quant à l'évolution de la relation entre les communes et les intercommunalités, un texte d'une certaine importance est dans le circuit parlementaire, en commençant par le Sénat. Le texte appelé en raccourci « Engagement et proximité » a plusieurs titres, mais surtout un consacré à la relation entre la commune et l'intercommunalité. Sur cette partie, je vous invite à vous y intéresser. Il y a, avec des portées plus ou moins importantes selon les dispositions, plutôt un renforcement du rôle de l'élu local, le maire étant très clairement visé par la plupart des dispositions du projet de texte pour renforcer son rôle dans l'intercommunalité, d'ailleurs souvent dans le sens que nous avons déjà largement emprunté ici, le caractère plus systématique de la Conférence des Maires, par exemple ou d'autres capacités qui lui seraient reconnues.

J'ajoute simplement un commentaire, et ceux qui me connaissent ne l'entendront pas pour la première fois. Cette orientation, après tout, peut être intéressante dans la préoccupation des uns et des autres, donc, dans le devenir des fonctions respectives parfaitement complémentaires – ne perdons jamais cela de vue – entre communes et intercommunalités.

Néanmoins, si nous avons, de fait, inventé dans cette intercommunalité, dans cette complémentarité, le groupe local, il serait bien urgent que le législateur se saisisse de ce problème. Nous courrons tous un vrai risque alors qu'il est proposé au Parlement de conforter, d'une certaine manière, l'articulation entre les communes et l'intercommunalité dans ce texte (c'est de quoi le texte est imprégné) qui est suspendue à la préservation d'un mode de scrutin faisant que les élus que nous sommes émanent des communes. J'ai envie de dire « qu'importe le mode de scrutin que l'on trouve », mais c'en est un et c'est celui que nous connaissons depuis 2014 et qui manifestement, sera le même en 2020. Toutefois, chacun sait que ce mode de scrutin n'est pas gravé dans le marbre, mais qu'il est à la merci d'un recours devant le Conseil Constitutionnel qui considérerait, pour x motifs, qu'il manque de légitimité, auquel cas nous pourrions nous trouver du jour au lendemain, le Parlement étant tenu par la décision du Conseil Constitutionnel, à devoir envisager les choses sur un autre périmètre. Cette alternative serait celle de l'intercommunalité, auquel cas le lien entre communes et intercommunalité disparaîtra.

C'est en cela que je crois qu'il est extrêmement important que les Parlementaires se saisissent de ce texte, puisqu'il ouvre le débat là-dessus, d'une certaine manière, dans la mesure où il se propose de renforcer le lien des maires avec l'intercommunalité. Que les Parlementaires s'en saisissent pour consolider le groupe local. Finalement, une création, de fait, est apparue, mais elle est extrêmement importante, et c'est ce que nous faisons sur ce territoire depuis des années d'une manière très intense avec ce que nous avons mis en œuvre de réflexion, de cheminement pour l'évolution de nos compétences et de notre gouvernance. Cela va tout à fait dans ce sens, mais cela n'a de sens qu'à la condition que cette intercommunalité soit préservée. À défaut, le fait que nous sommes représentés ici ou là ne serait plus que de pure forme, alors qu'aujourd'hui, tous les élus dans cette salle sont des décideurs, de même que dans nos secteurs.

J'ai ajouté effectivement un commentaire, mais je n'aurai pas surpris le Président avec lequel je m'entretiens assez régulièrement de ces considérations. Néanmoins, c'est une vraie question d'actualité que je me suis permis de développer après l'intervention de Jacques GROSPERRIN.

M. GROSPERRIN.- Je partage tout à fait les propos de votre premier Vice-Président. Je crois qu'il n'y a pas d'inquiétude, mais il y aura un débat fort vis-à-vis de cela. D'ailleurs, 70 % des propositions du gouvernement émanent du Sénat, ce qui veut dire que ce dernier a joué son rôle par rapport à cela. S'agissant du fléchage et de l'élection, je crois qu'il faut être vigilant, mais a priori, je ne pense pas qu'il y ait de grandes craintes à avoir. Toutefois, nous sentons bien qu'il y a plus de souplesse et de protection à avoir vis-à-vis des maires, car c'est aussi une inquiétude. Je ne vais pas rentrer dans les quatre volets existants dans cette loi, mais je serai attentif. J'ai bien reçu et entendu vos propos, Monsieur le Premier Vice-Président. J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez envoyée, et je crois qu'elle reflète tout à fait l'état d'esprit des maires et des conseillers communautaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il faudra être vigilant. Comme moi, vous avez vécu ces années passées le fait que nous dénoncions tous la taxe d'habitation en disant que c'était l'impôt le plus injuste qui existait et qu'il fallait qu'enfin, un gouvernement ait le courage de la réformer. Il y a des craintes, c'est vrai et il faut être vigilant, mais le Sénat et l'Assemblée nationale sont là pour retravailler les propositions qui peuvent être faites dans la loi. Il y a donc une suppression de la TH pour 80 % de la population, ce qui va se traduire par une augmentation du pouvoir d'achat, et j'espère que cela se retrouvera aussi dans les comptes de la Nation. S'agissant des recettes de taxes foncières qu'il faut peut-être transférées, elles vont évoluer. Elles devraient normalement évoluer comme les bases de la TH.

Par ailleurs, nous sommes dans une grande récession. Je ne peux pas dire que le risque dont vous parlez n'existe pas, mais nous pouvons peut-être voir les choses différemment. Néanmoins, il faut être vigilant et le Parlement, l'Assemblée, le Sénat jouent leur rôle, mais je rappelle tout de même que cela fait 20 ou 30 ans que nous parlons de l'existence même de la TH, ce qui n'est pas récent. C'est comme la refonte des bases. On en parlait déjà beaucoup en 1993. Il faudra peut-être bien qu'un jour, on explique pourquoi quelqu'un qui a un appartement cossu dans certains secteurs d'une ville ou d'un village paie moins que quelqu'un qui a un F3 ou un F4 à Planoise. Il y aura certainement quelque chose à voir, mais cela nécessitera beaucoup d'explication, ce ne sera pas facile à mettre en place, et il faudra beaucoup de courage pour le faire.

Avez-vous d'autres interventions ?

M. ALAUZET.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais expliciter ce que Gabriel BAULIEU a commencé à expliquer dans la deuxième partie de son intervention concernant le mode d'élection et les conséquences qui pourraient advenir s'il prenait au Conseil Constitutionnel l'idée de remettre en cause le mode d'élection.

Vous vous souvenez tous sans doute de ce qu'il s'est passé il y a quelques années à propos des élections cantonales. Ce n'était pas juste une lubie d'un gouvernement, d'une majorité parlementaire ou de je ne sais qui, mais le résultat d'une décision du Conseil Constitutionnel qui a considéré à un moment donné qu'il y avait une iniquité à ce que des conseillers généraux puissent être élus dans le Doubs, par exemple, sur le canton d'Amancey par 3 000 électeurs, pendant que sur le canton de Pontarlier, ils étaient élus par 30 000 électeurs. Le Conseil Constitutionnel a bien tapé sur la table, puis s'en est suivi tout ce que vous avez constaté les uns et les autres sur cette réforme du périmètre des élections cantonales. Il peut se passer un événement de même nature qui est renforcé, ou dont la probabilité se renforce au fur et à mesure que les transferts de compétences se font de la commune à l'intercommunalité.

Le Conseil Constitutionnel peut considérer à un moment donné qu'il y a un défaut démocratique à élire des maires et à ce que ces maires élisent au second degré un président et une assemblée telles que celle que nous avons ici, au motif que nombre des compétences, voire l'essentiel des compétences, en tout cas pour une communauté urbaine, se situent au niveau de l'agglomération. Autrement dit, très concrètement, que se passe-t-il ? Un maire ou une personne se présente à une élection municipale et dit aux habitants : « je vous propose de faire une piscine ». Son concurrent dit : « je ne vais pas faire une piscine, mais une patinoire ». Nous pouvons considérer que si celui qui promettait la piscine est élu, il réalisera la piscine ; si celui qui promettait la patinoire est élu, il réalisera la patinoire. En revanche, comment aller devant les électeurs pour dire quelle politique des transports gérée à l'Agglomération, quelle politique de l'habitat, quelle politique économique...

En tant que candidat à l'élection municipale, on peut avoir des souhaits ou des vœux en disant : « quand je serai dans l'assemblée communautaire, je proposerai la gratuité des transports ». Toutefois, en aucun cas je ne peux m'engager sur la gratuité des transports. Plus les années passent, plus les compétences sont transférées, moins les candidats aux élections municipales peuvent s'engager clairement devant leurs potentiels électeurs sur ce qu'ils réaliseront. Un jour ou l'autre, cela posera une question démocratique, et c'est déjà le cas, au Conseil Constitutionnel. Le couperet peut donc tomber d'un coup comme il était tombé sur le mode d'élection cantonale. Quel que soit l'avis que l'on puisse avoir sur le sujet, si l'on veut, comme Gabriel BAULIEU vient de le suggérer, comme il l'entend, comme il le défend souvent, garder ce lien tel qu'il est, cela suppose d'être inventif sur une modalité électorale qui permettra de conjuguer la légitimité totale de l'assemblée communautaire, parce que les électeurs pourront s'exprimer sur les compétences de l'Agglo. Je n'ai pas la solution.

Le Premier Vice-Président invite les parlementaires à des solutions, mais je n'en ai pas, personne n'en a. Nous en avons déjà parlé ensemble. En tout cas, il faut empoigner le problème. Si nous ne le faisons pas, il se retournera contre ceux qui le craignent et ce sera trop tard.

M. LE PRÉSIDENT.- Effectivement, nous entendons beaucoup parler de la gratuité des transports. Je crois qu'un jour, il y aura un débat sur ce sujet.

M. ALAUZET.- Je n'aurais pas dû le prendre comme exemple.

M. LE PRÉSIDENT.- Je réponds. Il devra y avoir un débat sur ce sujet pour savoir comment nous payons et comment nous irons chercher les 15 M€ de recettes qui seraient ainsi perdus par les transports, mais ce sera un autre débat. Avez-vous d'autres remarques ?

M. JACQUIN.- Merci, Monsieur le Président. Je vais également rebondir sur les propos de Gabriel BAULIEU, comme vient de le faire Monsieur ALAUZET. Je m'interroge un petit peu sur le devenir de la gouvernance. Je crains que nous ne soyons finalement qu'avec une juxtaposition de communes, que nous ne soyons pas vraiment une communauté et que le leitmotiv soit, pour chacune des communes « I want my money back », que chacune essaie toujours d'y retrouver ses petits. À un moment donné, si nous voulons être une communauté, il faut faire de la solidarité. Cela veut donc dire que nous ne pourrons pas toujours être dans cet esprit.

De plus, je m'interroge aussi. Les élections municipales approchant, nous voyons beaucoup d'effervescence à Besançon, avec des gens qui proposent des projets, sauf que pour GBM qui aura un budget supérieur à la Ville de Besançon, nous ne savons pas du tout quelle sera la politique donnée pendant les six prochaines années. À terme, cela pose donc vraiment un problème de démocratie, parce qu'il va se faire beaucoup de choses, avec des budgets conséquents, et personne n'aura les moyens de le sanctionner ou de l'approuver.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que l'honnêteté consistera à faire en sorte que les candidats bisontins disent qu'ils proposeront à GBM et non qu'ils feront, parce qu'ils n'ont pas le pouvoir de décider. En effet, notre assemblée ici décidera. Je crois qu'il ne faut pas promettre des choses, mais dire que l'on peut proposer des choses, et l'assemblée décide ici ensuite dans un certain nombre de domaines.

M. LIME.- Depuis plusieurs Conseils, j'attire l'attention sur le transfert des compétences, tout particulièrement sur les métropoles où il y a déjà eu des débats de façon importante avec des allers-retours sur les élections directes. On sait très bien que les métropoles, les communautés urbaines, peut-être les communautés d'agglomération passeront la fois suivante, si ce n'est pas la prochaine fois, à l'élection directe. Les propos qui viennent d'être tenus sont très significatifs. De ce que tu dis, il est extrêmement difficile pour des élus de proposer des choses dont ils n'ont pas la responsabilité. C'est extrêmement compliqué pour des citoyens de se prononcer pour quelqu'un, et ce n'est pas que pour la grande ville. Comment chaque élu municipal maire se prononcera-t-il demain sur la vie de l'agglomération ?

On attire l'attention sur les élections bisontines, mais je rappelle que 57 % de l'Agglomération sont tenus par des maires de l'extérieur. Les maires de l'extérieur auront donc la même responsabilité que les élus ou les candidats bisontins de dire ce qu'ils feront pendant les six ans, et ce pas uniquement dans leur commune, mais quelles seront leurs représentations lorsqu'ils viendront à l'Agglomération, au moins sur un certain nombre de grands thèmes (transport, urbanisme, etc.) Je pense que cela devrait modifier l'ensemble des élections municipales et pas uniquement celles de Besançon. Ce serait bien que chaque candidat, y compris dans les autres communes, se prononce par rapport à ce qui vient d'être dit, soit en résonance, soit en proposition par rapport à la ville-centre.

Le deuxième point sur lequel j'ai attiré l'attention en Bureau concerne notre fragilité sur la parité. Sur le deuxième niveau d'élection, lors de notre modification statutaire imposée, nous avons dû perdre 22 femmes la dernière fois dans notre représentation. En troisième niveau du Bureau, cela pose un vrai problème de la parité. Ce problème n'est pas simple à résoudre, mais là aussi, nous pouvons subir et attendre une modification de la loi, et je pense que nous avons pris quelques initiatives sur la représentation afin d'amener à ce qu'il y ait de la démocratie sur une représentation de l'ensemble des communes. Nous devons aussi sans doute être un peu imaginatifs sur la parité, y compris sur nos secteurs en fonction de nos particularités.

Ce n'est pas simple, j'ai fait quelques propositions en Bureau, qui n'ont pas été retenues, mais c'est comme cela, cela fait partie de la démocratie. Toutefois, je pense que nous devons y réfléchir, parce que la parité est l'évolution de notre société. Lorsque l'on a instauré la parité dans les communes, là aussi, on nous disait que ce n'était pas possible, et pourtant, nous y sommes arrivés, certes parfois avec difficultés. Plus la commune est petite, plus les difficultés sont grandes, mais je pense que cela nous amène aussi peut-être à réfléchir – cela a été dit l'autre soir – sur nos façons de fonctionner. Il est vrai que les réunions ne sont qu'à 18 heures, il va être difficile de faire siéger des femmes entre 25 et 40 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais te répéter ce que je t'ai dit l'autre jour. Nous sommes tous ici d'accord avec toi.

Tu le sais très bien, tu le redis et tu as raison : les femmes doivent être à parité. Le Bureau t'a dit combien ce n'était pas possible, puisque nous ne pouvons pas choisir et imposer que dans le secteur nord, par exemple, il y ait deux femmes et deux hommes (ou trois femmes et trois hommes). Ce n'est pas possible, cela dépend du résultat du vote. Nous ne pouvons pas anticiper ces résultats des votes. Je le dis très fort : nous devons tendre vers une meilleure parité. Je ne voudrais pas que l'on croie que ce soit l'apanage de quelques-uns de faire en sorte que la parité soit respectée. Non ! Quand nous pouvons le faire, nous le faisons.

À la mairie de Besançon, lorsque nous avons désigné nos représentants au Conseil Communautaire pour des postes à responsabilité, nous avons bien veillé à ce que ce soit paritaire, parce que c'était possible de le faire. Nous l'avons fait également au niveau des Vice-Présidences de GBM autant que c'était possible. Il faut nous fixer un objectif. Aujourd'hui, tel que la loi est prévue, ce n'est pas possible. Il ne faut donc pas faire croire que si nous n'y parvenons pas, c'est parce que nous ne voulons pas le faire, mais ce n'est tout simplement pas possible de le faire. Ce n'est pas possible, nous ne pouvons pas anticiper les résultats.

Vous savez que normalement, le maire siège au Conseil Communautaire. Imaginez que sur certains secteurs, il y ait une catastrophe et qu'aucune femme ne soit élue. Que voulez-vous faire ? Nous voudrions bien qu'il y ait plus de femmes. En revanche, je suis d'accord avec toi sur le fait qu'il faut peut-être changer les façons de faire, faire en sorte que les réunions aient lieu à des heures différentes pour tenir compte des contraintes particulières des élus féminines. Il faut peut-être favoriser cela. Vous le savez très bien. Nous avons regardé dans la charte de GBM : nous avons indiqué que nous devions tendre vers la parité. Si nous devons tendre vers la parité, il serait malhonnête de ma part de dire que nous allons la mettre en place. C'est techniquement impossible. Je peux considérer que ce thème est très porteur, je partage sa nécessité, mais aujourd'hui, ce n'est pas possible. Nous pouvons le faire pour dire « c'est bien », mais tu sais que tu ne pourrais pas le mettre en place.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme VIGNOT.- Merci. Je voudrais simplement revenir sur ce que tu viens de dire, Jean-Louis. Si, par exemple, des maires uniquement masculins étaient élus, pour autant, cela n'empêche pas que la personne élue pour représenter la mairie à la Communauté Urbaine soit une femme.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, si la Mairie le décide.

Mme VIGNOT.- Je veux dire par là que si c'est une volonté d'une société à s'assurer que la parité fonctionne, c'est une volonté politique qui peut s'exprimer dans les communes. C'est simplement pour dire que c'est possible.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ce n'est pas possible. Comment vas-tu désigner les communes dans lesquelles les personnes fléchées seront des femmes ?

Mme VIGNOT.- N'inverse pas les choses. Je te dis simplement que si dans la commune, il y a la volonté d'avoir une femme qui la représente...

M. LE PRÉSIDENT.- Si c'est la volonté de la commune, bien sûr.

Mme VIGNOT.- Bien sûr. Je ne pense jamais pour les autres, évidemment. Par ailleurs, je suis très contente de la discussion que nous avons ce soir, car nous voyons qu'entre les premières fois où nous avons pris la parole en disant que l'on voyait les compétences montées à l'Agglomération, et maintenant à la Communauté Urbaine, il était urgent d'envisager une démocratie s'exprimer beaucoup plus fortement. Nous sentons bien qu'aujourd'hui, la question se pose, tout le monde l'a en tête et il faudra effectivement considérer que si la constitution ne décide pas de changer entre temps, le mandat prochain soit un mandat de transition où l'on apprendra à instaurer plus de démocratie dans cette instance.

M. LE PRÉSIDENT.- Je souhaite que vous fassiez des propositions concrètes qui fassent qu'on puisse le mettre en application.

Mme VIGNOT.- Cela fera l'objet de propos municipaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas totalement naïf, je sais bien dans quelle période nous sommes. Des choses sont très populaires.

Réactions de la salle.

M. LE PRÉSIDENT.- Me permettez-vous de terminer mon intervention ?

Je pense que c'est un bon sujet, mais il ne faut pas tromper nos électeurs en disant que si cela n'existe pas, c'est de notre volonté. Ce n'est pas possible, faute de quoi, donnez les moyens pratiques et les maires ici vous entendent comme moi pour que nous les mettions en place. Bien sûr, ce serait bien. De plus, dans la collectivité dont j'ai la responsabilité, nous l'avons fait, et au niveau du Bureau, nous l'avons fait lorsque c'était possible. Je suis donc très à l'aise sur le sujet, mais après, je ne vais pas voter à la place des habitants pour que les femmes soient mises en place comme elles devraient l'être. Il est vrai qu'il y a des difficultés, peut-être en matière d'organisation et il existe certainement des choses à faire en matière d'organisation du travail.

Mme VIGNOT.- Je voudrais revenir sur un détail de prise de parole. Chaque fois qu'une femme prend la parole dans cette assemblée, elle est coupée. Je vous invite à écouter régulièrement les prises de parole des uns et des autres. En tout cas, je fais l'objet de rupture dans la discussion que nous avons.

M. LE PRÉSIDENT.- T'ai-je coupé ?

Mme VIGNOT.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne m'en souviens pas. Je serai très attentif lorsque je prends la parole à ce que tu ne me coupes pas non plus.

Mme BARTHELET.- Pour corroborer les propos, s'agissant de ce que j'ai dit en Bureau, ce créneau horaire est effectivement compliqué, mais je souhaite aussi que les papas s'impliquent davantage. Si ce créneau est compliqué pour les femmes, ce serait très bien que les conjoints et les pères des enfants puissent permettre aux femmes d'exercer leur mandat. C'est aussi ce qu'il y avait dans mes propos. Il ne faut pas les caricaturer. Je pense que les enfants sont une préoccupation commune. Malheureusement, je pense aussi qu'il y a beaucoup d'autocensure de la part des femmes qui ne souhaitent pas forcément faire ce sacrifice de ce créneau avec leurs enfants, ce que je respecte aussi.

Je vais peut-être le dire à la place de mes collègues masculins, parce que je les comprends parfaitement sur ce point : je pense que lorsque l'on est élu maire d'une commune, il est difficile de ne pas avoir envie de siéger. Cela me semble même impossible. En tant que maire de ma commune, je trouve que ma place est de venir à la Communauté Urbaine. Sur ce point, je les comprends. Il est vrai que lorsque c'est possible et qu'il y a des accords dans les communes entre élus (et cela existe ici), cela se passe très bien. À Deluz, cela se fait même de façon inversée, et c'est comme cela. Lorsque c'est choisi, tant mieux, mais je comprends. Je pense qu'un seul délégué peut venir à la Communauté Urbaine et en tant que maire, il est difficile de ne pas venir. Pour moi, j'aurais l'impression de commettre une faute politique. Cela étant, chacun fait comme il veut.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes bien d'accord. Une évolution des modes de vie est certainement nécessaire. Toutefois, peut-on demander au Président de la Communauté Urbaine d'intervenir pour changer les modes de vie ? C'est une prise de conscience, et tu as raison. Au fond, les pères peuvent aussi faire les choses. Cela se faisait très peu il y a quelques années, cela se fait beaucoup plus aujourd'hui. L'éducation des enfants doit être partagée. C'est bien, mais reconnaissons que ce n'est pas forcément de la responsabilité du président de la communauté urbaine. Je voulais simplement le dire.

M. FELT.- Je voulais revenir sur le vote de Besançon. Bien évidemment, personne n'est devin, mais tout le monde regarde quelles propositions sont faites ici ou là. Je dirais même que l'on a plus peut-être d'attention sur ce qui est proposé à Besançon par rapport à ce que l'on peut proposer dans notre commune, tout simplement parce que cela engage. Il est vrai que dans ce que nous entendons à l'heure actuelle, il y a un peu de démagogie qu'il faudra surveiller. Cela signifie que les maires de la périphérie, dont je fais partie (je ne sais pas si j'en ferai partie lors du prochain mandat, mais je peux exprimer mon opinion), seront très vigilants. Je pense que nous ne laisserons pas faire n'importe quoi. Je ne vais pas rentrer dans des propositions politiques, car c'est le problème des élections et chacun défend ses propositions, mais la vigilance est de mise en périphérie. Nous en parlons entre nous. Bien évidemment. Cela pèsera indirectement sur le budget de notre commune et sur celui de nos administrés.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui a demandé la parole ?

M. BODIN.- Ce soir, nous n'avons pas prononcé le mot « abstention ». Très souvent, on nous dit que les élections municipales sont les élections préférées des Français, mais si nous regardons la dernière municipale à Besançon, il y a eu tout de même 50 % d'abstention au second tour. Nous sommes dans un système démocratique pour lequel nous avons fait énormément d'effort au cours des 20 dernières années, davantage peut-être qu'au cours du siècle dernier. On a touché aux régions qui ont été fusionnées, même si finalement, trois ou quatre ans après, le bilan en termes d'économie n'est pas manifeste, mais cela a permis de clarifier les compétences de la Région.

Il y a eu le phénomène des communes nouvelles, dont le bilan est très mitigé, puisque finalement, nous ne sommes passés que de 36 000 à 35 000 communes, ce qui correspond à une réduction extrêmement faible du nombre de communes. Pendant un temps, il y a eu la proposition par Nicolas SARKOZY du Conseil Territorial qui mixait à la fois le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Finalement, à la demande du Conseil Constitutionnel, les quadrinômes ont été proposés, avec des binômes totalement paritaires, ce qui a permis d'avoir une totale parité dans les différences Conseils Départementaux.

Il faut espérer que le Conseil Constitutionnel va s'emparer de ce débat démocratique, car il y a un véritable problème en termes de représentativité. Ensuite, trouver la solution – et je ne l'ai pas plus que les autres – sera extrêmement compliqué, mais il est vrai qu'en termes de démocratie, cela pose un problème étant donné notamment toutes les compétences transférées au niveau intercommunal. Il est vrai que motiver nos concitoyens à venir voter pour des élections communales, alors même que les candidats diront tous, dans leur propre programme : « on s'engagera à soutenir telle ou telle proposition au niveau intercommunal, sachant potentiellement que l'on peut être minoritaire », ce sera extrêmement difficile de parvenir à les motiver. J'espère vraiment que le Conseil Constitutionnel nous alertera sur ce point et qu'en 2026, ce sera tranché.

Toutefois, je vous alerte sur les métropoles, parce que je vous rappelle qu'elles ont la possibilité d'exercer la compétence du Département sur leur périmètre. Vous verrez que dernièrement, les grandes métropoles ont refusé de prendre cette compétence, notamment la compétence sociale, ce qui est le cas à Bordeaux. Finalement, très peu de métropoles, excepté peut-être la Métropole lyonnaise, auront une élection au scrutin universel direct lors des prochaines élections intercommunales. Il y a là un vrai débat démocratique et si nous voulons que l'abstention baisse, il faut absolument le régler assez rapidement.

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, d'ici là, il y aura déjà les élections de 2020. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte trois abstentions. C'est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Évaluation définitive des transferts de charges -
Compétences transférées le 1^{er} janvier 2019

M. LE PRÉSIDENT.- La CLECT s'est tenue tout à l'heure. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter sur le sujet. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.1.3 - Transfert de charges lié à la compétence Voirie -
Montants définitifs des dispositions spécifiques

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Gaby ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.1.4 - Fourniture de carburants :
gazole non routier - gazole - super sans plomb - gaz de pétrole liquéfié

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Évolution des régimes indemnitaires

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. LIME.- Nous nous abstenons sur ce rapport, non pas sur le travail réalisé qui a été très important, ce que nous avons déjà souligné dans différentes instances, mais par rapport au gel des évolutions de salaires dans la fonction publique. C'est un palliatif, même s'il est intéressant au niveau de nos communes et du Grand Besançon par rapport à ces éléments. C'est un vote de principe.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 12 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Création de deux postes de concepteur projeteur et d'un poste de
chargé d'opérations non permanents, auprès de la Direction Grands Travaux

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.2.3 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement
sur un poste non permanent (Département Architecture et Bâtiments)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Avenant n°6 à la convention de délégation de service public de
gestion des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport Ginko -
Modification de services/septembre 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Michel LOYAT, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.2 - Adhésion à la centrale d'achat MOBIGO

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.3 - Mise à niveau du logiciel HASTUS - Attribution du marché

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.4 - Convention relative au reversement des recettes des forfaits de post-stationnement par Grand Besançon Métropole - Avenant 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.5 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et télécommunication et de vidéosurveillance rue Boissy d'Anglas à Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.6 - Déclassement de routes départementales

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Paul MICHAUD est excusé. Y a-t-il des questions à poser à quelqu'un d'autre ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.7 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la fourniture de bornes escamotables

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.8 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la fourniture de matériels de signalisation lumineuse tricolore

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.9 - Éclairage public - Programme de travaux 2019 - Demande de subventions

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.10 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la fourniture, la pose, la maintenance et l'entretien des poteaux d'arrêts et des abris voyageurs sur le réseau de transport en commun du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.11 - Tarifs 2019 - Stationnement promotionnel certains samedis

M. LE PRÉSIDENT.- Marie, souhaitez-tu dire un mot ou répondre aux questions éventuelles ?

Mme ZEHAF.- Nous réajustons la mesure prise pour aider les commerces suite aux manifestations des Gilets jaunes. Nous avons prolongé jusqu'au 30 septembre. Il s'agit simplement d'un réajustement de la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Participation de SEDIA aux salons SIMI 2019 et du MIPIM 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Participation d'AKTYA aux salons SIMI 2019 et MIPIM 2020

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.3 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation -
Soutien aux projets des sociétés
MOVING MAGNET TECHNOLOGIES (MMT) et CISTEO MÉDICAL

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'opposition ni abstention, c'est adopté.

Rapport n°3.4 - Actions recherche et innovation -
Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Dominique SCHAUSS ?

M. GROSPERRIN.- J'aurais pu en parler dès le départ, mais j'ai une question sur le transfert des pôles de compétitivité. Je ne sais pas où nous pouvons la placer.

M. LE PRÉSIDENT.- Placez-la maintenant, si vous le souhaitez.

M. GROSPERRIN.- Le transfert de l'État aux Régions est prévu pour 2020. Il est vrai que les régions semblent être considérées par le Gouvernement comme le meilleur échelon, en tout cas l'échelon pour mener cette politique. Toutefois, des questions se posent sur le financement, la place des entreprises et de leur gouvernance. Je voudrais parler essentiellement plus précisément du Pôle des Microtechniques, avoir l'avis de la Métropole, le devenir, les échanges avec cette Région, et surtout savoir quelle stratégie notre Communauté Urbaine peut avoir dans cette période d'incertitude, et quels contacts vous avez pu avoir avec la Région. Je voudrais simplement avoir votre sentiment.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à Dominique SCHAUSS, mais avant je voudrais préciser que nous avons ce matin un syndicat mixte de Témis. Nous avons pu voir combien sur Témis la zone se développait, Témis Innovation comme Témis Santé. Aujourd'hui, 40 projets sont en cours. J'ai eu l'occasion aussi de me rendre dernièrement dans une grande entreprise de Besançon, qui a un carnet de commandes plein. Cet après-midi, nous étions justement avec le président du Pôle des Microtechniques Étienne BOYER pour lancer le « Hacking Health », grand succès qui aura lieu en octobre prochain et pour lequel 20 défis ont déjà été lancés. Ils placent vraiment Besançon dans le peloton de tête, puisque nous sommes les troisièmes en France à avoir mis en place ce système qui fonctionne bien. Nous aurons même le plaisir d'accueillir le fondateur d'« Hacking Health », Luc SIROIS. Anne LAMONTAGNE (numéro 2) était déjà venue l'année dernière.

Dominique, tu peux peut-être répondre au premier point de la question de Jacques GROSPERRIN.

M. SCHAUSS.- J'ai vu le président du Pôle des Microtechniques hier soir. Il me disait qu'il avait des contacts avec le ministère. Il semblerait que les pôles soient reconduits dans la configuration actuelle pour un an, mais ce n'est pas une certitude. De plus, les choses ne sont pas stabilisées à cette heure-ci, mais il y aurait une prolongation d'un an et les pôles seraient de nouveau labellisés assez massivement, voire tous, dans cette période transitoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons donc encore un an. Un gros travail est réalisé au niveau de notre Pôle des Microtechniques. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.5 - Enseignement supérieur et Recherche -
Subvention à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

M. LE PRÉSIDENT.- Si tout le monde est d'accord, c'est adopté.

Rapport n°3.6 - Enseignement supérieur et Recherche -
Schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie -
Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions -
Signature d'une convention-cadre de financement entre
Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport est-il adopté ? Manifestement oui. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.7 - Enseignement Supérieur et Recherche -
Projet de renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté -
Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions -
Signature d'une convention relative à l'attribution d'un co-financement
à Grand Besançon Métropole par l'Université de Franche-Comté

M. SCHAUSS.- Il s'agit d'une des briques du projet Bouloie visant à remettre à niveau l'ensemble du Campus, en particulier à quasiment doubler les capacités de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté qui connaît un très vif succès. Vous savez que cette école d'ingénieurs prépare des diplômés dans le domaine des dispositifs médicaux, avec une triple formation :

- une formation médicale,
- une formation juridique,
- une formation technique.

Je faisais allusion précédemment à ma rencontre d'hier soir avec le président du Pôle des Microtechniques qui organise une rencontre annuelle sur les dispositifs médicaux, « la rentrée des DM ». Il y a de plus en plus de monde. La plupart des chefs d'entreprise présents sont issus ou auront quelque chose à voir avec les IFC. C'est donc vraiment une montée en charge qui était nécessaire. Les études de programmation générale s'achèvent, nous allons rentrer dans une phase plus concrète de réalisation des études d'APS et d'APD dans le cadre du contrat métropolitain que nous avons passé avec la Région. Il s'agit de passer les conventions de cofinancement avec l'Université et avec la Région pour établir les contributions financières des uns et des autres, dont vous avez le détail dans le rapport, à savoir :

- pour l'Université de Franche-Comté : 1 500 000 €
- pour la Région Bourgogne-Franche-Comté : 2 750 000 €
- pour Grand Besançon Métropole : 750 000 €

Il faut savoir que GBM prend en charge la totalité de la TVA, mais il va la récupérer. C'est donc un projet à 6 M€, projet vraiment nécessaire pour notre compétitivité. Cela fait partie de notre écosystème global sur notre excellence dans la santé, dans les « med tech ».

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Dominique. Y a-t-il des questions à poser, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.8 - Fonds d'Intervention Économique (FIE) - Nouvelles règles d'attribution

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de question, c'est adopté.

Rapport n°3.9 - ZAC des Portes de Vesoul - Acquisition d'un ensemble immobilier

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.10 - ZAC Hauts du Chazal -
Modification de la convention de gestion du 4 décembre 2006
suite aux transferts de compétences eau-assainissement-chauffage urbain

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.11 - ZAC des Hauts du Chazal -
Compte rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2018

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.12 - Enseignement supérieur et Recherche - Projet ISIFC -
Composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre -
Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez toutes les propositions dans le rapport. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.13 - Enseignement supérieur et recherche - Projet ISIFC -
Élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique
pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

M. LE PRÉSIDENT.- Alors une seule liste a été déposée. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions concernant l'élection de cette liste ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Mission de modélisation numérique et cartographique
des consommations d'énergie et
élaboration du Schéma Directeur de Développement des réseaux de chaleur

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.2 - Projet alimentaire territorial -
Charte partenariale et engagements de Grand Besançon Métropole

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution de fonds de concours aux communes de
Montferrand-le-Château et Serre-les-Sapins

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.4 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.5 - Fonds « Centres de village » -
Attribution d'un fonds de concours à la commune de Gennes

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.6 - GeMAPI - Avis sur les nouveaux statuts du
Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur FOUSSERET. Dans un premier temps, en tant que président du Syndicat du marais de Saône, je voudrais saluer le travail réalisé conjointement entre les services du Syndicat, ceux de la Communauté Urbain et ceux de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs qui désormais intègre ce Syndicat. Néanmoins, là n'est pas mon intervention. Je voudrais simplement m'arrêter sur un petit point concernant l'événementiel qui était censé se tenir ce weekend sur la commune de Fontain, puisqu'en l'occurrence, c'était sur une parcelle de la commune. Un rassemblement électronique devait se tenir. Or le Syndicat du marais n'a pas du tout été associé par les services de l'État dans les prescriptions éventuellement à tenir.

Toutefois, je voudrais simplement attirer notre vigilance collective. Toutes les cultures peuvent se manifester et se produire, il n'y a aucun problème, et les organisateurs avaient fait la démarche en Préfecture pour pouvoir se signaler, ce qui était très bien. Néanmoins, je pense que nous ne pouvons pas faire cela partout et dans n'importe quelles conditions. Quand vous êtes en zone Natura 2000, sur un plan de gestion du Syndicat du marais, je crois qu'il y a des choses à pouvoir mettre en place. On ne peut pas dévoyer aujourd'hui notamment des surfaces agricoles à ce type d'événement. Je crois que vous êtes intervenu aussi auprès de la Préfecture, d'après les échos que j'ai pu avoir.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont de bons échos.

M. FAGAUT.- Nous avons également échangé avec Martine DONEY (Fontain) sur ce type d'opération. Je crois que cela ne se fera pas, mais nous devons être vigilants pour que l'ensemble des structures soit associé dans ce type de manifestation, parce que derrière, nous avons aussi une expertise. Les agents ont une expertise du marais par rapport à cela, et je crois qu'ils peuvent être prescriptifs dans le cadre de ce type d'événementiel.

M. LE PRÉSIDENT.- Effectivement, nous avons été alertés par Martine DONEY, Madame le Maire de Fontain. J'ai rappelé au Préfet l'existence de cette zone Natura 2000, ce qu'il savait très bien. Il avait assorti son accord de la mise en place d'un certain nombre de prescriptions très importantes pour que cela se tienne là-bas s'ils maintenaient leur choix. Je crois savoir à cette heure que le projet est annulé. Vous avez aussi bien évidemment que c'était une zone de captage pour nous, pour les eaux du Grand Besançon. Depuis des années, nous faisons très attention à ce qu'il se passait là-bas.

Il se trouve que cette association était plutôt connue au niveau national pour respecter les règles, ce qui avait certainement dû inciter Monsieur le Préfet à le faire de façon très encadrée. En tout cas, je partage votre avis sur le fait que nous devons être vigilants, nous le sommes depuis des dizaines d'années là-bas. Pour cette fois, à ma connaissance, sans avoir été informé officiellement, cela ne se fera pas. Je crois que le propriétaire des terrains a renoncé, ce que je sais depuis une heure ou une heure et demie. C'est donc très récent.

M. LIME.- Grand Besançon Métropole avait émis un avis négatif. J'attire simplement l'attention, car ce sont toujours des choses un peu délicates. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'une association qui a fait une déclaration en préfecture, qui a fait un certain nombre de choses, ce qui n'est pas toujours le cas. Il faudrait peut-être réfléchir pour savoir si nous ne pourrions pas leur proposer un lieu. Ce sera aussi compliqué que pour d'autres événements. J'attire votre attention, car à force de dire « non », c'est comme pour d'autres dossiers compliqués. Il vaut mieux les empoigner plutôt que de les subir.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ne pouvons qu'être d'accord avec toi, Christophe. Le fait est que c'est une bonne idée, mais ne le faites pas trop près de chez moi. Je rappelle que pour les aires d'accueil des gens du voyage, c'est compliqué. Pour les terrains familiaux, c'est extrêmement compliqué.

Je rappelle que le chenil n'est pas extrêmement polluant, mais nous avons dû mettre 15 ans pour lui trouver une place. Notre ami TAILLARD a lancé la recherche et un autre TAILLARD (Fabrice), avec le Maire de DELUZ nous a beaucoup aidés pour faire en sorte que ce chenil puisse être là-bas, et cela se passe très bien. Oui, d'accord pour réfléchir. Maintenant où ? Je lance d'ailleurs un appel. Si une commune dispose d'un lieu qui permettrait d'accueillir des manifestations de ce type, pourquoi pas ? Je suis ouvert à toute proposition. Vous avez tous mon numéro de téléphone portable, n'hésitez pas à m'appeler.

Mme VIGNOT.- Je voulais dire qu'effectivement, la Ville de Besançon avait émis un avis défavorable aussi au titre de la biodiversité, du développement durable et des espaces verts. La question se pose autant pour une association qui demande une autorisation, que pour 4 000 voitures qui étaient envisagées, ce qui est énorme. Comment envisager ce genre de chose ? J'avais proposé peut-être un aéroport. On m'a dit que c'était compliqué, mais je pense qu'il faut y réfléchir, car c'est difficile de laisser s'installer un tel événement et ne pas l'anticiper.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai lancé un appel. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à me le faire savoir. Nous regardons. Nous devons trouver des solutions. Certains avaient même envisagé de le faire à Marchaux-Chaudefontaine. J'avais entendu parler de cela. J'ai pensé que cela n'allait pas être forcément reçu de façon très amicale par nos amis de Marchaux-Chaudefontaine. Le problème se pose. Il faut trouver une solution. Pour ce cas précis, cela n'aura pas lieu. Je crois que GBM a donné un avis défavorable, la Ville aussi, parce qu'effectivement, nous savons que ce lieu est fragile. Il y a non seulement la biodiversité, mais également notre approvisionnement en eau.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme DONEY.- Je tiens à dire que c'est plutôt une bonne nouvelle pour la commune de Fontain et de La Vèze qui aurait été bien évidemment hyper impactée (je pense à Catherine) si ce projet avait lieu, puisqu'il fallait bien passer par quelque part. La réunion qui s'est tenue le 3 septembre dernier où tous les services de la Ville, de la Communauté Urbaine, l'ARS, le SDIS, la gendarmerie étaient autour de la table. La Ville de Besançon était également représentée, de même que les communes de La Vèze et de Fontain. Tout le monde était totalement unanime pour dire qu'il y avait un avis défavorable sur le site pour de nombreuses raisons. Malgré cela, nous avons bien compris que ce qui a donné le feu vert du Préfet provenait du fait qu'effectivement, sur 1 500 manifestations par an qu'il y a de manière plus ou moins légale, seule une dizaine font une demande d'autorisation. C'était donc plutôt un geste de bienveillance de la Préfecture de dire « autant les accompagner ».

Simplement, les accompagner donnait un accord, oui, mais avec des prescriptions aussi strictes que ce que nous avons pu vivre avec « Doubs Deuche ». Pour ceux qui ne connaissent pas le site visé, il s'agissait du site de « Doubs Deuche » qui a eu lieu il y a peu de temps. Du coup, ces prescriptions étaient totalement draconiennes, et heureusement qu'elles l'étaient, car il y a tout à protéger. Je remercie d'ailleurs Ludovic FAGAUT et Jean-Louis FOUSSERET pour leurs interventions. Dès que j'ai prévenu, Jean-Louis s'est mis en rapport avec Monsieur le Préfet. Je veux dire par là qu'il y a vraiment eu une solidarité. En revanche, je pense que la presse que vous pourrez peut-être lire relate tout de même des pressions armées à la main. Je pense qu'il y a un peu d'exagération par rapport au propriétaire du terrain qui était quasiment obligé de rompre la convention de location.

Pour autant, voilà où nous en sommes ce soir. J'ai reçu encore aujourd'hui un email de la gendarmerie qui nous demande à tous d'être extrêmement vigilants et de signaler tous déplacements qui pourraient faire penser à une rave party qui ne serait plus légale du tout de ce fait. J'en appelle donc à mes collègues maires des alentours justement à nous signaler s'il y avait quoi que ce soit, la gendarmerie étant très à l'affût de tout cela. Oui, il existe peut-être des lieux plus appropriés que des terrains purement agricoles, de plus dans un secteur légèrement sensible. Merci à tous ceux qui ont pu intervenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Subventions exceptionnelles pour la réhabilitation de logements publics
(programmation 2019)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Modalités de soutien financier de Grand Besançon Métropole
aux opérations de reconstitution de l'offre locative publique
déconstruite dans le cadre du NPNRU

M. STEPOURJINE.- Le présent règlement d'intervention est dédié spécifiquement à la définition des modalités d'aides financières du Grand Besançon sur ses fonds propres en soutien aux opérations de reconstitution de l'offre pour les démolitions inscrites dans le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) de La Grette et de Planoise. Je rappelle que le nombre de logements à reconstruire est évalué à 565, puisqu'en accord avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), nous avons décidé de reconstruire un logement pour trois déconstructions. Je rappelle également que les reconstructions doivent s'effectuer en dehors de quartiers prioritaires de la ville.

Enfin, le Grand Besançon souhaite assurer la création de logements à loyer minoré. Pour assurer un parcours résidentiel qualitatif permettant l'accès aux logements neufs pour les publics très modestes, nous réaliserons 50 % des logements en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) avec un niveau de loyer de sortie inférieur de 15 % au PLAI standard. Les programmes de reconstruction se déclineront de la manière suivante :

- 40 % de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social),
- 30 % de type PLAI,
- 30 % de type PLAI minoré.

Territorialement, la reconstitution doit respecter le PLH (Programme Local de l'Habitat), soit 64 % sur Besançon et 36 % sur les communes périphériques. Les aides financières sont présentées page 159 de votre rapport. Nous vous invitons à vous prononcer sur ce mode de soutien.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions à poser ?

M. LIME.- Nous ne referons pas le débat concernant notre opposition concernant le un pour trois, mais comme nous allons reconstruire un logement pour trois détruits, nous ne voterons pas contre au moins sur le tiers.

M. LE PRÉSIDENT.- En parlant de logement et d'urbanisme, j'ai omis de dire en début de séance que je retirerai le rapport concernant le PLUI de la Ville de Besançon. Dans la mesure où nous l'avons retiré à la Ville, nous devons le passer à la Ville et nous le repasserons ici ensuite. Nous ne pouvons pas décider ici avant de le décider à la Ville pour des raisons de temps.

Si vous n'avez pas de question, ce rapport est adopté.

Rapport n°5.3 - Contrat de Ville -
Rapport Politique de la Ville 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme ANDRIANTAVY.- Je voulais intervenir concernant l'avis rendu par le Conseil Citoyen. Je voulais surtout ici les remercier pour le travail qu'ils ont fait. Cela fait partie d'une obligation de publier leur avis. Toutefois, ils sont sur le terrain, ils travaillent quotidiennement, ils se sont beaucoup investis et je trouve qu'ils ont rendu ici, si vous avez pris le temps de le lire, un rapport assez pertinent sur tout ce qui a été fait durant cette année. Ils font des constats positifs, mais ils ont aussi des remarques à faire que je ne trouverais pas inutile de rappeler.

Par exemple, au niveau de la tranquillité, ils demandent à ce que les effectifs que l'on attend soient effectivement là, parce qu'ils n'ont pas assez d'effectifs pour pouvoir assurer la tranquillité des habitants. Je trouve qu'ils ont aussi fait quelques remarques assez judicieuses. Nous mettons des moyens que nous priorisons, mais nous pourrions peut-être prioriser davantage sur les moyens que nous donnons aux actions mises en place en faisant de vraies évaluations d'analyse des résultats des actions que nous menons pour pouvoir tester leur efficacité et voir s'il faut les renouveler ou non, ce qui permettrait peut-être de mieux cibler l'argent que nous donnons sur les priorités.

Concernant le cadre de vie, ils ont aussi fait des remarques intéressantes, notamment sur l'accompagnement des copropriétés. Ils demandent à ce que les copropriétés, pour les petits propriétaires qui ne peuvent pas entretenir leur logement, soient mieux accompagnées pour que les logements ne se dégradent pas trop et qu'ils ne deviennent pas des logements énergivores. S'agissant de l'éducation, ils reprennent ce que nous avons déjà constaté à plusieurs reprises, notamment les bâtiments qui auront besoin d'être équipés pour faire face aux urgences climatiques comme celles que nous avons connues cet été et au printemps.

Enfin, j'ai relevé aussi dans leurs remarques leur participation, dont ils sont très contents, à l'appel à projets. Dans cet appel à projets, ils relèvent que les associations, qui sont parfois de petites structures, doivent chaque année renouveler leur appel. Cela leur demande beaucoup de temps et c'est assez difficile pour elles. L'idée serait que, d'après elles, nous puissions essayer de nous engager sur plusieurs années avec les associations qui font vraiment un effort de travail sur les quartiers de manière à alléger le dispositif. J'ai vu d'ailleurs que ce point-là figurait dans les 40 points du Gouvernement sur la Politique de la Ville consistant à alléger le dispositif de financement pour ces associations.

Je voulais surtout rappeler ces quelques points. Je trouve que cela a le mérite d'être dit. Je voulais aussi surtout les remercier et saluer leur travail.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Anne-Sophie. Avez-vous d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.4 - Contrat de Ville -
Révision du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole -
Signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°5.5 - Mise en œuvre du NPRU de Planoise -
Autorisation de lancement et de signature des marchés de
maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels
sur les secteurs de Cassin et Époisses

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme ROCHDI.- Merci, Président. Je reviens simplement sur le rapport concernant la révision du Contrat de Ville qui répond justement à une remarque d'Anne-Sophie ANDRIANTAVY. Dans le cadre de cette révision, 11 mesures sont proposées. Je rappelle que dans le Contrat de Ville, il y a 11 partenaires. Pour accompagner les porteurs de projets, il faudra convaincre l'ensemble de ces 11 partenaires pour aller sur des conventions pluriannuelles pour permettre aux associations de mener à bien leurs actions. La première mesure proposée dans cette révision consiste à aller sur cette démarche. La Communauté Urbaine, la Ville et l'État sont partants pour cette démarche. En revanche, convaincre l'ensemble des partenaires, notamment le Département n'est pas encore gagné. Nous y travaillons. C'est parmi les choses que nous mettons en place pour améliorer le fonctionnement du Contrat de Ville.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je voudrais aussi féliciter tous celles et ceux qui ont travaillé sur ce Contrat de Ville. Je me suis rendu à Paris avec Monsieur le Préfet, à l'ANRU avec Robert STEPOURJINE, Karima ROCHDI, Nicolas BODIN il me semble, les services, et d'autres.

Nous avons fait un certain nombre de demandes, et toutes celles que nous avons faites ont été acceptées, certaines ayant été acceptées pour la première fois. Tout a donc été accepté, considérant que le travail est de qualité. J'ai reçu il y a très peu de temps le rapport officiel de cette réunion où l'on nous confirme que tout ce que nous avons demandé avait été pris en compte très largement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.6 - Mise en œuvre du NPRU de Planoise -
Autorisation de lancement de la consultation et de la signature
des accords-cadres pour le recrutement d'un architecte en chef,
d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU)
et d'un expert en sécurité

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

Rapport n°5.7 - Protocole de préfiguration NPNRU quartier Grette/Planoise :
création de 7 logements GBH

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Convention de partenariat entre l'INSEE (Institut National de la Statistique et
des Études Économiques) et Grand Besançon Métropole

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.2 - Avis du Grand Besançon sur le projet arrêté du
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et
d'égalité des territoires (SRADDET)

M. CURIE.- Il y a une petite présentation sur ce rapport avec un diaporama qui va être lancé. Ce rapport est important. Je rappelle que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires permet aux régions maintenant de fixer les grandes orientations à l'échelle de leur territoire. Ce SRADDET a été créé par la loi NOTRe en 2015 et ce nouveau Schéma devient l'outil principal de la Région en matière d'aménagement du territoire et de développement durable. Je vous ai remis simplement un petit calendrier. Ce travail a tout de même démarré en 2015 et il se terminera en juillet 2020, voire 2021 pour la nouvelle programmation. Il y a déjà eu toute une phase de travail, d'échanges avec la Région, et avec la Communauté Urbaine (phase d'élaboration que vous voyez sur le graphique). Il y a eu ensuite un arrêt du projet du SRADDET par la Région le 26 juin 2019.

Il y avait eu également une présentation à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP). Nous en sommes un peu à ce point. Vous voyez qu'après, nous avons une durée de trois mois pendant laquelle ce projet de SRADDET est soumis aux avis des Personnes Publiques Associées (PPA), dont nous faisons partie, et à la CTAP. La Communauté Urbaine avait donc une période de trois mois pour se prononcer. Je précise aussi qu'il s'agit d'une première partie. Il y a ensuite une soumission à l'enquête publique, qui durera quatre mois, avec de nombreuses consultations. Cette enquête publique intégrera les avis de toutes les PPA. Il y aura ensuite une période de trois mois pour la finalisation du SRADDET qui doit être adopté par la Région en juillet 2020, une approbation par le Préfet, l'arrêt du Préfet, etc., pour finir par la mise en œuvre de ce SRADDET.

Le SRADDET comporte :

- 3 axes,
- 7 orientations,
- 33 objectifs.

Rassurez-vous, je ne vais pas vous redonner les 33 objectifs aujourd'hui. Nous allons vraiment synthétiser, puisque vous avez l'ensemble des éléments dans le rapport proposé. Ce SRADDET est un document d'aménagement prescriptif et intégrateur, qui s'impose :

- au SCoT,
- au PDU (Plan de Déplacements Urbains),
- au PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial),
- au PLH,
- au PLUI.

Je rappelle que nous avons été associés dans le cadre des personnes publiques associées à deux titres. Le SCoT bisontin a, bien entendu, été lui aussi associé, mais nous l'avons été également en matière de compétence que nous avons sur le PLUI, sur le PDU et sur la collecte des traitements et des déchets. Voilà pourquoi le Grand Besançon avait été associé en tant que PPA.

Les schémas communautaires doivent prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec ses règles, ce qui est un élément important également. Ce SRADDET regroupe plusieurs schémas régionaux qui existaient auparavant, comme :

- le Schéma Régional de la Cohérence Écologique (SRCE),
- le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE),
- le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT),
- le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI),
- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD),
- la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN).

Vous voyez que c'est un très gros élément.

Ce SRADDET comporte :

- un diagnostic,
- le rapport comprenant les 33 objectifs dont je vous ai parlé précédemment,
- le fascicule des 34 règles prescriptives,
- une carte indicative que je vous présenterai ensuite et qui est intéressante avec les objectifs,
- le document de mise en œuvre.

Un élément peut être aussi important pour notre collectivité. Ces documents de SRADDET peuvent servir de socle à des contractualisations sur la période 2021-2027, en particulier pour tout ce qui concerne le CPER (Contrat de Plan État-Région), fonds européens et politiques régionales. Il faut donc tout de même avoir un intérêt pour ce SRADDET.

Vous avez ensuite une carte reprenant les trois axes dont j'ai parlé précédemment et l'ensemble de la structuration du territoire. Vous voyez qu'il y a des pôles importants, structurants. Nous voyons bien entendu Dijon. Vous avez aussi Besançon qui se trouve comme un pôle structurant. Sur cette carte, nous voyons bien que sur l'ex Franche-Comté, nous avons autour de Besançon le pôle métropolitain vraiment bien identifié. Nous nous apercevons que ce pôle métropolitain irrigue vraiment l'ex Franche-Comté. Je crois que ce point est important. Vous avez aussi sur l'ex Franche-Comté le pôle métropolitain nord. Du côté bourguignon, vous n'avez pas cette structure de pôle métropolitain, sauf un tout petit axe que vous voyez avec les villes de Troyes et de Sens. Vous avez donc un pôle métropolitain sur deux régions, soit Troyes, Sens et Chaumont. Au moment de la création de ce pôle, nous étions allés présenter le pôle Centre-Franche-Comté à Troyes.

Sur cette carte, vous retrouvez ainsi un certain nombre d'éléments. Je vais vous donner simplement pour la suite quelques propositions que l'Agglomération fait sur ce SRADDET. Je rappelle qu'il y a déjà eu de nombreux échanges entre les services de l'Agglomération et la Région. Il y a déjà un certain nombre de demandes que nous avons faites, qui ont été prises en compte entre la version V0 et celle-ci. Maintenant, nous faisons une proposition sur l'avis global de ce SRADDET pour que ce soit pris en compte.

S'agissant des propositions de modifications sur l'axe 1 « accompagner les transitions », je vais vous donner un certain nombre de remarques qui, finalement, ne sont pas très importantes ramenées aux 33 objectifs du SRADDET :

- La première proposition dit : « montrer comment le SRADDET ne pénalisera pas les territoires de SCoT qui ont déjà une politique un peu vertueuse dans le cadre de l'objectif de la zéro artificialisation ».
- La deuxième remarque qui nous paraissait importante aussi est « expliquer l'absence du Doubs entre Besançon et Montbéliard en matière d'enjeu de biodiversité, et le cas échéant, réintégrer cette trame dans la carte indicative », parce que nous nous sommes aperçus qu'entre Besançon et Montbéliard, ce n'était pas pris en compte, mais cet élément nous paraissant important, nous voulons faire remonter ceci.
- Il s'agit également de « mettre en œuvre une démarche d'animation afin de clarifier les impacts de valorisation des boues d'épandage », ce dont nous avons déjà parlé soit ici, soit en Bureau. C'est un problème qu'il faudra absolument prendre en compte. Il est donc important d'avoir une démarche d'animation de la part de la Région.
- Un autre point consiste à « préciser les attentes du SRADDET en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable pour les zones d'activités et les zones agricoles ». Nous demandons donc plutôt des précisions.
- Il y a aussi une demande de « préciser comment l'évaluation de la compatibilité ou de la conformité des futurs SCoT, PLUI et PCAET tiendra compte des objectifs et règles du SRADDET parfois qui peuvent être contradictoires en matière d'environnement ».

Voilà pour ce premier axe. Nous avons ensuite quelques petites propositions de modification sur l'axe 2 « organiser la réciprocité », et sur l'axe 3 « construire les alliances ». Le premier point concerne la commune de Saône. Nous demandons à ce qu'elle soit positionnée comme un pôle relais dans l'objectif 23 et dans la carte indicative que je vous ai montrée tout à l'heure, la commune de Saône n'étant actuellement pas un pôle relais.

Vous avez sur la carte 14 pôles d'échange stratégiques. Il s'agit :

- d'identifier clairement les deux gares de Besançon comme des portes d'entrée de la Région et comme carrefour permettant l'accessibilité à d'autres territoires régionaux et internationaux,
- de faire apparaître les deux gares sur la carte indicative.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour information, la gare de Besançon est classée d'intérêt national.

M. CURIE.- Celles de Dijon et de Besançon ont été mises au même niveau. Il s'agit également :

- de décrire la desserte ferroviaire que la Région souhaite mettre en place pour répondre à ces objectifs ambitieux en matière :
 - de réduction de l'autosolisme (objectif 19 du SRADDET),
 - de réduction des polluants (objectif 15),
 - de baisse de l'empreinte énergétique des mobilités (objectif 10),
- inscrire la route départementale 683 Montbéliard-Besançon comme un réseau routier d'intérêt régional et renforcer le caractère structurant des liaisons routières avec la Suisse.

Sur le premier point, nous avons déjà fait cette demande. Pour l'instant, nous n'avons pas été écoutés, parce que pour la Région, cette route entre Montbéliard et Besançon est doublée par l'autoroute. Sur le deuxième point important, c'est-à-dire le caractère structurant des liaisons routières avec la Suisse, nous avons vraiment deux axes. Un axe très important pour nous concerne l'axe de Pontarlier suite à des discussions entre Grand Besançon Métropole et le pôle métropolitain qui a eu un poids important également dans la discussion sur le SRADDET. Il s'agit également de ne pas oublier une des voies intéressantes reliant Morteau à Neuchâtel, et quand je dis « Neuchâtel », c'est également tout le canton de Berne derrière. Cet élément paraît très important pour le Grand Besançon, puisque cet axe est compliqué.

Je rappelle que du côté suisse, les Suisses investissent environ 1 milliard de francs suisses entre Le Locle et La-Chaux-de-Fond pour faire un passage souterrain en deux voies pour arriver au Col des Roches. Si nous arrivons avec une superbe route jusqu'au niveau du Col des Roches, pour ceux qui ont l'habitude de voir le Col des Roches, ce sera un peu surprenant. Le Grand Besançon était donc intéressé. C'est aussi en discussion importante avec le maire de Morteau, la Communauté de Communes de Morteau qui voit aussi sur cette route un vecteur intéressant.

Il faut savoir que si nous ne faisons rien là-dessus, il est possible qu'à terme, tous les gens qui viennent de Berne puissent partir soit par le bas, par Lausanne, soit par l'autre côté sur Belfort, et carrément cette route et la destination de Besançon. Cela nous paraît donc être un point extrêmement important dans le SRADDET. Bien entendu, la route avec Pontarlier était un élément important. Ces deux routes se trouvent dans le SRADDET. Nous avons fait rajouter celle de Morteau, mais il nous paraissait important de le souligner de nouveau dans nos remarques.

Il reste un point très important sur lequel nous n'avons pas encore été entendus : inscrire la halte ouest de Besançon comme un projet de PEM dans le rapport d'objectifs et la carte indicative du SRADDET. La Région entend bien travailler sur le sujet, et éventuellement financer une étude, mais pour l'instant, elle ne veut pas l'écrire dans le SRADDET.

Un dernier point nous paraît aussi important : rajouter sur la carte indicative que je vous ai montrée tout à l'heure une flèche reliant Besançon à la Suisse, et justifier ce positionnement dans l'objectif 30 par la prise en compte de l'argumentaire présenté dans l'avis. Sur la carte, vous avez pu voir une flèche très importante entre Dijon et Paris. Nous demandons d'avoir la même flèche entre Besançon et la Suisse, en travaillant surtout sur toutes les fonctions métropolitaines que nous pourrions avoir entre Besançon et la Suisse. Nous avons travaillé sur ce sujet hier dans le cadre de la mission opérationnelle transfrontalière. Il y avait une réunion importante à Besançon sur le sujet.

Sur la carte, nous retrouvons bien toutes ces relations entre Morteau, Villers-le-Lac et la Suisse, c'est-à-dire vraiment la proximité, mais nous avons cette absence entre Besançon et la Suisse. Nous demandons également que ce point soit réinscrit dans le cadre du SRADDET. Nous avons déjà fait cette demande dans le cadre de la CTAP.

Voilà pour les propositions. Je rappelle qu'au début, il y avait un problème avec la gare qui était mal positionnée, mais de nombreux éléments ont été ajoutés sur la carte indicative, surtout sur la place de Besançon, les fonctions métropolitaines de Besançon qui, au départ, dans le premier rapport du SRADDET, n'étaient pas très évidentes. Il y a eu de nombreuses avancées sur ce sujet. Nous en demandons encore quelques-unes. Nous avons proposé au Bureau d'avoir un avis favorable sur le SRADDET avec un certain nombre de remarques, celles que je vous ai dites juste avant. Pourquoi un avis favorable ? Parce qu'il y a déjà eu beaucoup d'avancées.

Les éléments restants sont importants, mais au regard de l'ensemble des choses, je pense qu'il est plus intéressant de proposer un avis favorable avec quelques remarques, que d'avoir un avis défavorable avec ces mêmes remarques. Je pense que nous aurons tout autant de poids en disant « avis favorable assorti de quelques remarques », puisque je pense que c'est un gros travail et il y a eu quand même une écoute de la part de la Région. Cette écoute a peut-être été un peu plus légère dans un premier temps dans le domaine des mobilités (Michel LOYAT pourra compter sur le sujet ». Nous avons eu quelques difficultés pour travailler sur les mobilités, tout ce qui est transport, SNCF, etc. Nous avons eu ensuite un rendez-vous avec le Vice-Président. Les choses ont donc un peu avancé.

M. BAULIEU.- Merci, Pascal, Ce qui est indiqué en fin de propos de présentation est important. Ce n'est pas tout à fait une question de forme, mais sachons capitaliser les aménagements et les enrichissements du document que nous avons obtenus entre le stade de départ et là où nous en sommes aujourd'hui, sachant que nous ne sommes pas au bout du processus, puisque la Région votera le SRADDET en juin 2020. Pascal a eu raison de souligner que nous avons franchi un certain nombre d'étapes à la fois en tant qu'Agglomération, mais aussi en tant que pôle métropolitain. C'est même dans le cadre du pôle métropolitain que des relations se sont un peu débloquées avec deux Vice-Présidents en réunion de travail à Besançon.

Concernant tout ce qui a été souligné en matière de déplacements et d'infrastructures de déplacements, nous devons bien tous le comprendre et le partager. Cela vise précisément à faire en sorte que notre territoire, et au-delà de notre territoire, puisque nous sommes au cœur du dispositif de la Franche-Comté, soit irrigué par ces infrastructures de déplacements, qu'il ne soit pas contourné. Nous avons un vrai risque d'être victimes de contournement, que ce soit de manière ferroviaire ou routière. Les deux grandes ouvertures sur la Suisse ont tendance à se structurer sur Bâle-Mulhouse d'une part et sur Genève au sud.

Nous devons absolument, par des infrastructures appropriées, veiller, faire en sorte et obtenir que notre territoire soit aussi un territoire de passage, de déplacement, de transport à défaut de quoi, bien évidemment, nous ne serons plus sur les axes qui comptent. Lorsque Pascal a souligné les efforts déployés en Suisse, sur le versant suisse du Col des Roches, il est vrai que cela nous interpelle du côté France. Nous pourrions tenir le même propos sur le tronçon Pontarlier-Suisse où une fois en Suisse, on est à un jet de pierre de la route à quatre voies. Bien évidemment, il n'y a pas l'équivalent chez nous, mais ce n'est pas de pure forme. Ce genre de préoccupation n'est pas passiste, mais si nous voulons être irrigués, être un lien de transport, de déplacement, nous devons obtenir ces aménagements. Je pense peut-être que Michel voulait ajouter des éléments avant que le débat soit ouvert.

M. LOYAT.- Je voudrais simplement compléter. Comme cela a été précisé, le SRADDET est maintenant intégrateur, ce qui est finalement une bonne chose. Cela va dans le sens du SRIT qui intègre le Schéma d'Intermodalité, ce qui est une bonne chose. Toutefois, nous pouvons regretter que la concertation sur les mobilités ait été insuffisante. C'est un constat que nous faisons, et les différents partenaires et collectivités, en tout cas en Franche-Comté, le font avec nous. Cela explique d'ailleurs que dans le cadre du pôle métropolitain Centre-Franche-Comté, nous avons eu également des demandes. Je pense que cela a été important que de manière très convergente, GBM et le pôle métropolitain Centre Franche-Comté demandent une concertation et fassent des demandes précises en matière de mobilité.

Je crois que concernant la halte ouest, il ne s'agit pas simplement de dire que nous voulons une halte supplémentaire et passer de 16 à 17 haltes. C'est une problématique différente : c'est faire reconnaître que le fait métropolitain n'est pas que sur une agglomération, l'Agglomération de Dijon qui a administrativement le titre de métropole que nous n'avons pas (nous sommes communauté urbaine et non métropole), mais qu'il y a des équipements métropolitains équivalents sur Dijon et Besançon. Finalement, c'est un des aspects de fonds. Parmi ces équipements, nous pouvons citer le CHRU. Je ne connais pas les spécialités, il y a certainement des points forts ici et d'autres là, mais il n'y a pas des CHRU dans toutes les agglomérations et dans toutes les villes. Il y en a à Dijon, à Besançon, avec un rayonnement des fonctions qui dépasser même le département, et ce doit être reconnu. Je parle du CHRU, mais ce sont aussi d'autres équipements de santé autour du CHRU. C'est la même chose pour l'Université et l'UFR Médecine/Pharmacie.

Pour la demande de halte ouest, qui est une infrastructure nouvelle de ce point de vue, et elle est prévue dans le cadre du SRADDET, il s'agit de reconnaître cette desserte d'équipements métropolitains. Nous ne parlons pas d'abord de zones d'activités comme il peut en exister dans de nombreuses autres agglomérations, mais nous parlons d'équipements tout à fait spécifiques. Il n'est pas surprenant que de ce point de vue, nous ayons le soutien justement des différentes agglomérations du pôle métropolitain Centre-Franche-Comté. Cette halte, combinée avec l'existence d'une population importante, d'une zone d'emplois importante concourrait à augmenter la part modale du ferroviaire en combinant justement à la fois le côté très régional et des éléments davantage de proximité. Nous avons insisté et nous constatons que cela a été repris par le pôle métropolitain, ce qui nous paraît tout à fait important.

Pour rebondir sur les propos de Gabriel BAULIEU concernant le contournement, un des risques que le contournement en matière ferroviaire soit moins le fait d'infrastructure, en tout cas en ce qui concerne la grande vitesse, que de desserte. L'infrastructure « ligne à grande vitesse » est là. Elle peut être complétée du côté de l'est, mais nous constatons sur Besançon que, de manière progressive, il y a eu une érosion de la desserte de l'agglomération, donc des suppressions d'arrêts. Il y a donc l'aspect infrastructure, mais il y a aussi l'aspect de politique d'arrêt. Il ne faudrait pas que ce qui est demandé en matière de lisibilité plus grande dans la desserte nord-sud se fasse au détriment de l'agglomération bisontine. Je le dis, parce que certaines études exploratoires allaient dans ce sens.

Je ne vais pas reprendre les autres points en matière de mobilité. Pascal a insisté notamment sur la ligne des Horlogers. Depuis plusieurs années, nous insistons sur ce point et nous le faisons bien sûr avec d'autres agglomérations, notamment Morteau et des villes suisses. C'est important que ce soit bien noté dans le SRADDET, parce qu'après, c'est aussi repris dans les Contrats de Plan État-Région et nous savons que pour la ligne des Horlogers, une modernisation est enclenchée, mais elle devra être poursuivie. Il s'agit certainement d'un montant d'au moins 80 M€ qui devra être injecté pour que cette ligne puisse bien fonctionner. S'il y avait rupture à un moment donné, avec obligation de mettre des quarts, au niveau du ferroviaire, cela deviendrait extrêmement coûteux.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Michel. Je suis à moitié satisfait, mais nous nous rendons compte de l'intérêt du pôle métropolitain qui a permis de faire avancer les choses. Je suis à moitié satisfait, même si certaines propositions ont été prises en compte. Par exemple, on a modifié le fait que Besançon soit au même niveau que Dijon en termes de gare. Il y a également le travail que nous faisons concernant la halte ouest, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous sommes loin d'avoir gagné. Nous devons continuer à travailler main dans la main sur ce sujet. Le pôle métropolitain nous renforce lorsque nous avons discuté, lorsque nous avons rencontré Michel DENIAU, Éric HOULLEY et sa collègue dont le nom m'échappe. Nous avons pu faire changer des choses, mais pas tout. Nous devons aussi bien faire passer l'état d'esprit à la Région et aux grands corps de l'État.

Lorsque l'on parle de métropole, la métropole administrative est Dijon. Ensuite, il y a certains équipements à Besançon, comme à Dijon, qui sont des équipements métropolitains. Par exemple, en matière de voie ferrée, ce sont des équipements métropolitains, même si nous n'avons pas le statut de métropole. Néanmoins, je crois qu'il y a encore du travail. Nous devons expliquer tout cela à un certain nombre de grands serviteurs de l'État. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme VIGNOT.- Je vous remercie. Ce SRADDET est extrêmement intéressant, en particulier dans son évolution, puisque, au départ, l'axe « territoire en transition » était l'un des derniers et il est devenu le premier. Nous pouvons donc nous satisfaire de cette évolution, mais pour autant, il existe un élément qu'il me semble important à souligner et qui, dans l'avis qui nous est proposé, pose problème à certains d'entre nous. Je veux parler de la question de l'artificialisation et la demande particulière de l'Agglomération sur cette question. D'ailleurs, cette question a fait l'objet d'un débat au niveau du SCoT, le SCoT ayant émis aussi un avis sur le SRADDET. Nous avons longuement débattu sur cette question d'une demande qui serait de ne pas avoir à « subir » les mêmes contraintes en matière de zéro artificialisation que d'autres territoires, sous couvert que nous aurions été vertueux.

Or je tiens à signaler ici que nos territoires sont particulièrement caractérisés par la présence de terres agricoles, de terres forestières. Lorsque l'on entame l'artificialisation des sols, on entame ce capital extrêmement fort et important pour notre économie, pour nos paysages, pour le tourisme. Vous connaissez bien la place importante de cette activité et de cette qualité biologique dans laquelle nous nous trouvons.

Je voudrais revenir sur le fait que le gouvernement a réuni à Paris, du 29 avril au 4 mai 2019, l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), c'est-à-dire le GIEC de la biodiversité et a souligné l'importance et la rapidité de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. Parmi les déterminants de cette érosion, l'artificialisation des terres joue un rôle essentiel. Il faut dire aussi qu'en France, une circulaire du gouvernement du 29 juillet 2019 signale l'importance que nous nous mobilisons sur l'économie des sols. Pour autant, c'est un constat : depuis 1981, l'augmentation des terres artificialisées est en moyenne de 60 000 hectares par an, soit un peu plus d'un millième du territoire tous les ans, en croissance de 70 %, alors que la population augmente de 19 % sur la même période. Cela veut donc dire qu'il y a un décrochage entre l'artificialisation que l'on fait et les besoins réels que nous avons sur notre activité humaine. Or le plus impactant concerne les infrastructures et les habitations individuelles. Il est difficile d'entendre que nous proposerions de ne pas participer à cet effort sur la désartificialisation et de ne pas considérer que finalement, cela nous concerne, parce que nous avons été vertueux juste avant.

Je tiens à dire aussi que les principaux effets sur les terres agricoles sont essentiellement sur les prairies, qui nous caractérisent. Du coup, cela a un impact non seulement sur notre support d'activité, mais sur la biodiversité (stockage carbone, etc.) Nous nous abstenons sur ce rapport, car si l'on considère qu'effectivement, le SRADDET est une avancée en matière de volonté d'aller sur une transition, pour autant, l'artificialisation des sols va nous préoccuper de plus en plus et il faut que nous y tenions toute notre part. Il est fondamental que nous continuions à aller dans ce sens. Je trouve dommage que cet avis ait été mis dans ce texte. Sinon, nous aurions volontiers voté favorablement, voire très favorablement pour ce SRADDET, avec même des avis que vous proposez.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que par rapport à cela, il faut être vigilant. Nous verrons lorsque je présenterai le bilan du PLUI de Besançon qu'en matière de consommation d'espaces, nous avons été très vertueux en termes de consommation de terres agricoles sur Besançon. Catherine BARTHELET le sait comme moi. Ensuite, c'est un problème d'équilibre. Sur le fond, nous ne pouvons pas être en désaccord avec tes propos.

Cela étant, il faut aussi que les gens puissent continuer à vivre, et pour vivre ce territoire, qu'ils puissent continuer à habiter, à travailler. C'est donc un problème d'équilibre. Je crois que serait une très grave erreur de vouloir figer tout cela et faire en sorte qu'inexorablement – je pèse mes mots – nous irions vers le déclin de notre agglomération. Tu n'es pas d'accord, Anne, c'est possible, mais je ne suis pas d'accord avec tout ce que tu dis non plus. Je pense que par le passé, il y a certainement eu des abus. Je crois que le tir a été corrigé. Il faut être encore plus que jamais vigilant. Je crois qu'il ne faudra surtout pas, dans les années à venir, avoir des positions dogmatiques. En tout cas, cela n'a jamais été le cas dans notre agglomération, et je pense que cela continuera. Il ne faut pas être dogmatique.

Je vais vous donner un exemple. J'étais à Témis ce matin. Là-bas, il y a des hectares de terrain. J'ai demandé à Anthony JEANBOURQUIN, le premier Directeur de Témis, ce qu'il y avait en 2001 à cet emplacement. Il m'a répondu qu'il n'y avait rien. Aujourd'hui, il y a environ 80 entreprises et des milliers de personnes y travaillent. J'ai eu le sentiment, parce que nous l'avons bien maîtrisé, que désormais, lorsque les entreprises font des projets, elles sont très attentives, elles ne font plus de parking. Nous avons tout de même permis là-bas le maintien et le développement de milliers d'emplois. Je veux bien que l'on n'artificialise plus, que l'on ne fasse plus rien, que l'on mette une cloche et que l'on ne bouge plus.

Il y a eu des excès qu'il faut corriger. Je ne suis pas sûr qu'il y en ait eus à Besançon ou dans le Grand Besançon, mais au niveau national, tu as raison, il y a eu beaucoup d'excès. On a beaucoup trop consommé de terres agricoles, mais par rapport à cela, il ne faudrait pas que ceux qui n'ont pas été vertueux, qui ont construit, qui ont un peu « saccagé » notre environnement puissent en récolter les fruits maintenant en matière de taxes foncières et autres, et que ceux qui ont été responsables soient condamnés au déclin. Vous ne le voyez peut-être pas, mais c'est le destin de notre agglomération demain si nous ne continuons pas à nous bagarrer pour être attractifs. C'est donc la double peine. Ils n'ont pas été respectueux, nous l'avons été. Ils peuvent toucher les résultats de leur non-respect de la biodiversité et de la non-consommation des terres agricoles et nous devrions continuer à payer.

Je pense qu'il y a certainement une position médiane à trouver pour faire en sorte que nous puissions continuer à vivre, à travailler. Je rappelle que nous ne construisons pas le potentiel de logements que nous devons construire chaque année. Nous devons pouvoir aussi continuer à nous déplacer. Par rapport à tes propos, je pense que sur le fond, tu as raison, mais pesons bien les choses et ne conduisons pas notre Communauté Urbaine demain au déclin, parce que nous ne pourrions plus y vivre ni y habiter.

Mme VIGNOT.- Je voudrais répondre sur le dogmatisme. J'entends que le Gouvernement s'est engagé sur cette voie, que des circulaires du Gouvernement viennent sur les territoires auprès des préfets pour que l'on soit très vertueux dans ce sens pour des raisons de maintien de nos activités sur lesquelles nous vivons. Non seulement nous avons besoin d'espaces pour vivre, pour y habiter, mais nous avons besoin de nos milieux forestiers, de nos milieux agricoles, de nos zones humides. Or le territoire du Grand Besançon est impacté par cette activité. Il a besoin de cette activité. L'Observatoire national de l'artificialisation n'a rien de dogmatique. Il est sur des faits. Nous sommes en train de perdre un certain nombre de nos ressources.

Je trouve donc étonnant que nous considérions que nous ne pourrions pas continuer dans la vertu que tu décris et que nous considérerions que la vertu pourrait être portée par d'autres territoires. Nous avons tous notre part dans cette désartificialisation. En plus de cela, lorsqu'il est question de désartificialisation pour parvenir à un niveau net, nous n'avons finalement presque plus de stocks. Il y a de moins en moins de zones humides. Notre milieu forestier est en grande difficulté aujourd'hui. J'appelle donc à la vigilance et je pense que notre responsabilité sur notre territoire doit rester au même niveau d'exigence.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vais pas redire ce que je viens de te dire, parce que je crois que tout le monde l'a bien compris. Toutefois, ce sera un grand débat qui pèsera dans le choix de la gouvernance de ces agglomérations. Je le dis très clairement ; cela pèsera dans le choix de la gouvernance de cette agglomération, puisque je partage parfaitement les propos de Marcel FELT. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter, je ne vais pas relancer le débat sur ce sujet.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme BARTHELET.- Je pense que les avis favorables que nous avons rendus au SCoT et que nous nous apprêtons à rendre ce soir montrent justement que nous acceptons cet effort complémentaire à faire, que nous acceptons justement d'être encore plus vertueux et que nous mesurons parfaitement ces enjeux environnementaux. Nous ne disons pas l'inverse en émettant un avis favorable. En tout cas, c'est comme cela que je le vis. Eu égard au fait que nous soyons déjà vertueux, que nous ayons une position particulière dans l'armature régionale reconnue dans le SRADDET, nous demandons un droit à la différenciation uniquement pour ces fonctions métropolitaines. Cela ne veut pas dire que nous demandons un droit à dilapider les terres agricoles, les zones humides et toute la biodiversité.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord avec toi. Il s'agit d'un droit à la différenciation. Je vais vous rappeler un exemple. Nous nous demandons même s'il faut être vertueux. Lorsque nous parlions de la taxe professionnelle, il y avait chaque année un grand débat dans les années 2000. On disait qu'il ne fallait pas augmenter la taxe professionnelle, car les entreprises ne suivaient pas. Rappelez-vous combien nous étions largement en dessous d'autres territoires voisins. Que s'est-il passé lorsque la taxe professionnelle a été supprimée ? Lorsque certains territoires comme Dunkerque ou Neuilly-sur-Seine ont vu diminuer la taxe qui a remplacé la taxe professionnelle, ils ont râlé. Aujourd'hui, parce qu'étant vertueux, nous n'étions pas en difficulté, nous sommes obligés avec le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) de verser à vie, je crois, 4,3 M€. Les entreprises de ce territoire versent chaque année 4,3 M€ pour éviter que Dunkerque, qui n'avait pas été vertueux et qui avait augmenté très fortement ses taxes d'habitation, ne perde pas trop d'argent.

Les propos de Catherine me vont très bien. Il a été mis dans cet avis que nous demandons le droit à la différenciation pour certains sujets. Cela ne veut pas dire que je suis en désaccord avec toi sur le fond, mais nous devons continuer à nous développer. S'il n'y a plus de développement, il n'y aura plus de vie sur le territoire. Cela peut être un choix. Le choix de la décroissance peut être un choix. En tout cas, ce n'est pas celui que je partage, et je ne suis pas sûr que ce choix soit largement partagé ici, mais cela peut être un choix. À ce moment-là, il faudra l'annoncer très clairement. Comme cela, les électeurs apprécieront (ou n'apprécieront pas).

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. KRIEGER.- Comme je l'ai indiqué en Bureau de travail, j'ai peur que nous ajoutions une couche administrative supplémentaire au millefeuille et que les décisions deviennent extrêmement difficiles. Comme l'a dit Pascal CURIE, nous avons déjà le PLU, le SCoT, et maintenant le SRADDET. Nous risquons de compliquer le développement sur nos secteurs économiques, déjà difficiles dans certaines zones. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai ce soir sur la décision du SRADDET.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jacky. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 13 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°6.3 - Commune d'Osselle-Routelle – Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Catherine ?

Mme BARTHELET.- Normalement, il y a une petite présentation.

M. LE PRÉSIDENT.- Vas-y rapidement.

Mme BARTHELET.- La prescription de la révision du PLU pour Osselle-Routelle a eu lieu par la commune en juin 2016. Nous en sommes ce soir au débat du PADD. Une réunion publique est prévue en commune le 9 octobre prochain et le débat a eu lieu en Conseil Municipal le 30 août dernier.

Osselle-Routelle est une commune du sud-ouest de 925 habitants, très connue bien entendu pour son plan d'eau devenu finalement le nôtre. Nous pouvons également noter le nombre important de petites entreprises vu la taille de la commune. Elle bénéficie d'un cadre paysager remarquable, d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) à protéger et d'un patrimoine important tel que des vestiges archéologiques, une voie romaine, un périmètre de protection de monuments historiques. Le projet politique est en lien avec ces constats.

Une première orientation prévoit le développement modéré du village, avec le souhait de développer un habitat en adéquation avec les équipements de la commune, la volonté et la possibilité d'accueillir des activités économiques en fonction de la taille de la commune.

Une deuxième orientation est liée au projet paysager, touristique et environnemental pour maintenir l'identité globale de la commune et conforter sa qualité paysagère, permettre le projet d'aménagement de la base nautique, et bien sûr, accompagner le projet touristique sur toute la commune avec le Grand Besançon.

Pour la troisième orientation, la dernière, il s'agit de porter un projet de développement durable avec, par exemple, le souhait de pouvoir favoriser les déplacements doux dans le cadre du PDU.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Catherine, pour ces remarques. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.4 - Commune de Châtillon-le-Duc - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique

Mme BARTHELET.- En préambule, je vous informe que pour les six prochains dossiers, nous avons déjà présenté tous les rapports en Conseil Communautaire, puisque nous en sommes maintenant à la phase d'approbation. Chaque délibération d'approbation est complétée par des délibérations permettant la création d'un périmètre de droit de préemption sur l'ensemble des zones U et AU, l'instauration du régime des déclarations préalables pour les clôtures et les ravalements de façade. Tout cela a été fait en accord avec les communes. Je vous propose simplement de vous donner connaissance des principales modifications que les dossiers ont subies et les avis des personnes publiques associées et de l'enquête publique, et ce que nous avons vu avec le commissaire-enquêteur. Pour passer plus rapidement, je vais vous indiquer ce qui a évolué pour chaque commune.

Pour Châtillon-le-Duc, ce sont :

- des ajustements pour la zone de recul de 30 m par rapport aux zones boisées, faits à la carte et vus avec la commune,
- la création d'un secteur UYM en partenariat avec la commune de Devecey,
- l'autorisation des constructions agricoles sur la parcelle ZB n°25 (vu avec les concernés),
- l'extension de la zone UB pour prendre en compte des droits à construire qui étaient déjà acquis,
- le classement en UB au lieu de 1AU de trois parcelles anciennement à côté d'une habitation existante.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.5 - Commune de Châtillon-le-Duc - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.6 - Commune de Châtillon-le-Duc - Ravalement de façade et Édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce le même vote pour ce rapport ? C'est adopté.

Rapport n°6.7 - Commune de Chevroz
Carte communale - Abrogation après enquête publique unique

Mme BARTHELET.- Ce sont les mêmes circonstances. L'évolution concerne :

- la modification de l'existence de la zone de recul par rapport aux zones boisées, qui était trop importante,
- la modification de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) pour permettre un phasage de l'urbanisation afin de prendre en compte la rétention foncière sur un terrain particulier.

Il y a une particularité pour Chevroz. Dans le même temps, nous faisons l'abrogation de la carte communale. C'est donc une délibération supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.8 - Commune de Chevroz - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Approbation après enquête publique unique

M. LE PRÉSIDENT.- Catherine, tu nous en as déjà parlé. Souhaites-tu en dire un mot ?

Mme BARTHELET.- Non, c'est ce que je viens de dire pour Chevroz.

M. LE PRÉSIDENT.- Si tout le monde est d'accord, c'est adopté.

Rapport n°6.9 - Commune de Chevroz - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce le même vote ? C'est adopté.

Rapport n°6.10 - Commune de Chevroz - Ravalement de façade et Édification de clôture -
Institution du régime de déclaration préalable

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce le même vote ? C'est adopté.

Rapport n°6.11 - Commune de Devecey - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Approbation après enquête publique unique

Mme BARTHELET.- Les principales évolutions sont :

- le remplacement du secteur Am maraîchage par une zone agricole simple pour permettre la concrétisation d'un projet d'arboriculture,
- pour la zone 1AU2, l'abaissement de 25 à 20 logements pour une meilleure prise en compte du risque naturel,
- pour la zone UB1, l'augmentation de 30 à 35 logements en conséquence,
- la création du secteur UYm, dont j'ai parlé tout à l'heure avec Châtillon-le-Duc,
- la modification du nombre total de logements conventionnés qui est passé de 45 à 38, mais la PLH en demande 32, ce qui ne pose aucun souci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.12 - Commune de Devecey - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°6.13 - Commune de Devecey - Ravalement de façade et Édification de clôture -
Institution du régime de déclaration préalable

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

Rapport n°6.14 - Commune de Geneuille - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Approbation après enquête publique unique

Mme BARTHELET.- Les évolutions concernent :

- la suppression d'un STECAL Aeq prévu pour l'équipôle, mais qui était jugé trop grand par les Personnes Publiques Associées, et qui a été précisé,
- la cabane de chasse qui ne pourra pas être posée en zone NC, car étant en lien avec une zone naturelle sensible, il n'y aura pas de possibilité pour les chasseurs,
- la suppression d'un terrain Ne, le législateur ayant préféré que nous restions sur une zone naturelle pour éviter la multiplication des termes pour faciliter la lisibilité du PLU,
- pour la zone 1AU2, une modification de l'OAP pour des ajustements à la marge (un verger, le positionnement d'une voirie, la redéfinition de l'emprise d'une liaison piétonne),
- l'extension de 500 m² de la zone UA vers l'église,
- pour la zone 1AU3, l'autorisation d'un phasage avec répartition des objectifs de la production de logements.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. FELT.- Je souhaite préciser que pour tous les rapports qui concernent la commune de Geneuille, je ne prendrai part ni au débat ni au vote. C'est indiqué dans les rapports.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Nous avons bien noté ce que tu disais, Marcel.

Rapport n°6.15 - Commune de Geneuille - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que le vote est identique pour le DPU.

Rapport n°6.16 - Commune de Geneuille - Ravalement de façade et Édification de clôture -
Institution du régime de déclaration préalable

M. LE PRÉSIDENT.- Le vote est-il identique ? C'est adopté.

Rapport n°6.17 - Commune des Auxons - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Approbation après enquête publique unique

Mme BARTHELET.- Il s'agit de la clarification de l'échéance du PLU, parce qu'elle n'était pas notée pareil partout dans les documents. C'est 2035.

Nous avons :

- pour la zone 1UYzac, l'ajustement d'un périmètre de la ZAC qui était mal reporté initialement,
- l'extension mesurée de la zone UB sur plusieurs parcelles,
- pour la zone 1AU1, la suppression du nombre de logements imposés en réhabilitation d'un ancien moulin, mais le maintien du nombre global de logements sur la zone,
- l'ajout d'obligation de démolition de hangar (un peu vécu comme une verrue, je crois).

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce rapport n°6.18, y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.18 - Commune des Auxons - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pareil. Il est adopté.

Rapport n°6.19 - Commune des Auxons - Ravalement de façade et Édification de clôture -
Institution du régime de déclaration préalable

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'opposition, ce rapport est adopté.

Rapport n°6.20 - Commune de Velesmes-Essarts -
Carte communale - Abrogation après enquête publique unique

Mme BARTHELET.- Il s'agit de :

- l'adaptation du périmètre des deux OAP afin :
 - de laisser une bande constructible et une maison contigüe,
 - de tenir compte d'une zone déjà construite,
- la modification du zonage U pour l'adosser à la zone de recul par rapport à la forêt,
- l'ajustement de la zone inondable aux Essarts,
- la suppression d'un emplacement réservé qui n'avait plus lieu d'être,
- plusieurs ajustements graphiques pour vraiment préciser la localisation de haies et murets.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.21 - Commune de Velesmes-Essarts - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique unique

Mme BARTHELET.- J'ai déjà présenté les évolutions. C'est exactement dans le même cadre.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce que tu as dit sur le rapport n°6.21 reste valable pour celui-ci.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.22 - Commune de Velesmes-Essarts -
Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°6.23 - Commune de Velesmes-Essarts -
Édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Contribution de Grand Besançon Métropole au renouvellement des panneaux autoroutiers (A36) de signalisation culturelle et touristique

M. PRALON.- Tout est dans le résumé. Ce rapport traite de la contribution de Grand Besançon Métropole au financement de panneaux de signalisation culturelle et touristique qui jalonnent l'A36. Dans le cadre de leur renouvellement entre le Département du Doubs et la société APRR, les panneaux étant posés par couple de chaque côté de la ville, trois panneaux seront cofinancés. Le premier est consacré à la thématique « Capitale du Temps », le second au « Patrimoine mondial » et le troisième au Musée de Nancray. Je crois qu'à l'initiative de Jean-Louis FOUSSERET, une demande a été faite, et elle est en cours de négociation avec APRR pour obtenir un panneau supplémentaire qui traiterait du thème des microtechniques et des nanotechnologies. Le coût de l'opération s'élève à 49 500 €. C'est sur cette proposition du Bureau que le Conseil est invité à se prononcer.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai fait la demande au préfet de Région, mais je n'ai pas la réponse. Il faudrait peut-être le relancer par rapport à cela, pour avoir une quatrième thématique concernant les microtechniques. Avez-vous des remarques ?

M. LIME.- Oui, c'est une petite boutade. Avec ce que gagne APRR suite aux concessions, ils auraient pu le faire gratuitement.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, sûrement. Ils auraient pu le faire gratuitement. Nous sommes d'accord. Je ne suis pas en désaccord avec toi, puisque je pense que la privatisation de l'autoroute était une belle « connerie ». On n'aurait jamais dû le faire. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. CONTOZ.- Au titre du musée de Nancray, bien sûr, je me félicite et je remercie l'Agglo de s'engager aux côtés du Département dans ce projet, dans cette installation. Je remercie aussi le Département de la manière dont la négociation a été menée, la concertation notamment par Pierre SIMON et les services. Nous avons apprécié, on a tenu compte de nos observations. C'est un vrai projet participatif.

M. LE PRÉSIDENT.- Effectivement, nous avons également rencontré l'APRR concernant nos panneaux. Ils sont venus nous voir. Nous les avons même fait refaire, le premier jet ne nous convenant absolument pas. C'était une véritable œuvre d'artiste, mais c'était totalement illisible quand tu passais sur l'autoroute. Nous les avons donc fait refaire. Maintenant, je crois qu'ils sont de belle qualité. Nous avons demandé des panneaux supplémentaires pour les microtechniques. Nancray aura ses panneaux qui seront posés. Sachez que le panneau concernant les microtechniques existait déjà, mais c'était un ancien modèle.

M. CONTOZ.- J'ajoute également que nos collègues et les habitants de Nancray seront fiers, parce qu'apparaîtra en très gros « Nancray, musée et parc ».

M. LE PRÉSIDENT.- On mettra « en l'honneur du Président du Syndicat mixte », ce qui est normal. Êtes-vous tous d'accord ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.2 - Protocole de coopération destination « Montagnes du Jura »
--

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°7.3 - Contribution 2019 au collectif Patrimoine-Unesco du Comité Régional du Tourisme

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. CONTOZ.- Je voudrais faire un cours cavalier toujours au titre du musée de Nancray à cette occasion concernant notre Office de Tourisme. En tant que président, je suis intervenu plusieurs fois en Commission sur le sujet. Je serai suis modéré ce soir sur le sujet. Je suis très perplexe sur l'organisation, le fonctionnement et les actions de notre Office de Tourisme. Je suis perplexe également sur la masse salariale mobilisée quand je compare avec celle que je mobilise pour faire fonctionner le musée.

Je ne pense pas que c'est avec les actions et l'organisation actuelles de l'Office que nous encombrerons nos écluses, qu'il y aura de l'encombrement de cars de touristes ou que les hôteliers prêteront leur propre lit pour héberger. Je sais bien que l'Office organise des visites payantes du château de Montfaucon, alors que nous les organisons gratuitement. Je sais bien que l'Office organise des visites payantes du fort de Fontain, mais AVALFORT (Association pour la VALorisation des FORTifications du Grand Besançon) le fait gratuitement. Très sincèrement, je me demande où nous allons avec cet Office.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez qu'un projet a été stoppé en vue des élections, mais qu'il faudra certainement le reprendre par la suite. Il y avait une masse salariale très importante pour le poste de Directeur. Pour l'instant, ce poste de Directeur n'a pas été reconduit, la masse salariale étant très importante. Je pense qu'il faut regarder le problème maintenant aussi avec les services de l'Agglo. À l'Agglo, il y a tout de même un service Tourisme, de même qu'à la Ville. Je crois qu'en ajoutant ces deux services, plus le service de l'Office de Tourisme tel qu'il est, nous avons certainement de quoi faire quelque chose d'intéressant avec la masse salariale. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.4 - Fonds de concours « équipements sportifs » -
Attribution d'une subvention à la commune de Saint-Vit

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. FELT.- Je me suis demandé si ce centre de tir était appelé à devenir l'outil de formation pour les policiers municipaux de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce une boutade ?

M. FELT.- C'est en fin de soirée. *Rires.*

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prendrai pas part au débat, parce que je considère que je ne peux pas et je suis conseiller intéressé par rapport à cela, de même que le Maire de Saint-Vit.

M. FELT.- Quand je l'ai dit en Bureau, tu n'étais plus là.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais ici, je ne prends pas part au débat.

M. FELT.- Je pose donc la question au premier Vice-Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Vas-y, pose ta question, mais je ne participe pas au vote et je ne dirige pas les débats. Quelle est ta question ?

M. BAULIEU.- C'était une observation.

M. FELT.- C'était pour te faire réagir. C'est tout, et tu as bien réagi.

M. BAULIEU.- Sur ce rapport n°7.4, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.5 - Projet de Grande bibliothèque -
Convention avec le CHU pour
la réalisation et le financement des travaux de libération de la parcelle

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Nous nous réunirons demain pour réfléchir sur le choix de l'architecte. Donc, nous avançons.

M. BAULIEU.- Tu ne prends pas part au vote non plus sur ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°8.1 - Contractualisation avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

M. LAIDIÉ.- Dans le cadre de son 11^{ème} programme 2019-2024, l'Agence de l'Eau souhaite changer son mode de financement des projets relatifs au petit et au grand cycle de l'eau, donc à nos compétences Eau, Assainissement et GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations). Il s'agit désormais d'identifier en amont les programmes d'actions afin de s'assurer de leur cohérence par rapport aux objectifs de bon état écologique de l'eau. Cela a impliqué un gros travail des services qu'il faut saluer, un travail sans filet, car c'est totalement nouveau. Cela offre un avantage considérable en termes de lisibilité des rentrées de subventions, ce qui est important désormais.

Pour toutes les actions ciblées dans la convention, nous avons la certitude de toucher les subventions prévues, ce qui représente des sommes importantes. Ce sont plus de 14 M€ de subventions et 3 M€ d'avances remboursables. C'est donc significatif. Cela viendra effectivement financer les axes forts de nos politiques en matière d'eau et d'assainissement, et en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cela ne signifie pas non plus – et c'est important – que nous nous contenterons de cette convention.

Il y a encore la possibilité de proposer des projets complémentaires, mais là, nous retombons dans le système antérieur et c'est beaucoup plus aléatoire, puisque cela dépendra bien sûr de l'enveloppe restante. Il est question ce soir de la convention et de son adoption.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as parlé de 14 M€, on me dit que ce ne sont pas 14 M€, mais 4,7 M€.

M. LAIDIÉ.- Au total ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est ce que l'on me dit.

M. LAIDIÉ.- Oui, c'est cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.2 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2018
--

M. LIME.- Je vais surtout répondre aux questions s'il y en a.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ?

M. LIME.- Je vais peut-être donner une information, parce qu'elle ne passera dans aucune des commissions. Dans les prochaines heures, je pense, tu vas bientôt signer le contrat de vente du biogaz à partir de la station de Port Douvot. Cette procédure est un peu particulière, parce que nous vendons quelque chose. Nous en espérons 1 M€ par an, et nous allons être à 1,2 M€ par an.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons donc un peu plus. Tant que c'est dans ce sens, c'est bien. Il n'y a pas d'eau dans le gaz. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.3 - Proposition d'assouplissements du cadre réglementaire des écrêtements

M. LIME.- Il y a simplement un cadre que nous respectons au titre de la loi. Il est vrai qu'il y avait quelques remarques. L'impact financier n'est pas important, vous l'avez vu, mais c'est d'une certaine logique. Nous proposons un certain nombre d'amendements prenant en compte ce que faisaient quelques collectivités autour de Besançon. C'est aussi cette généralisation que nous avons prise en compte.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Christophe ?

M. CONTOZ.- Comment nous positionnons-nous par rapport à la loi avec ce nouveau barème ?

M. LIME.- C'est à peine plus favorable. C'est sur des sommes peu importantes. Il fallait doubler la consommation pour avoir la réduction, alors que ce n'est pas très incitateur. Dès le départ, nous pourrions faire un certain nombre de choses. Il y a aussi l'aspect de pollution sur l'assainissement sur lequel vous aviez déjà pris de nombreuses dispositions dans certaines communes.

M. CONTOZ.- *Intervention hors micro inaudible.*

M. LIME.- OK, c'est noté.

M. LE PRÉSIDENT.- Le message est bien reçu par Christophe. S'il n'y a pas d'oppositions, ce rapport est adopté.

Rapport n°8.4 - Convention de participation financière de SEDIA (ZAC Nouvelle Ère) pour la restructuration du Bassin Versant de l'Ognon
--

M. LE PRÉSIDENT.- Une somme importante sera versée, un accord ayant été passé à l'époque, et nous nous en souvenons bien.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.5 - Convention de partenariat avec ASCOMADE
pour la Gestion patrimoniale des ressources en eau

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Christophe LIME ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.6 - Commune de Châtillon-le-Duc - Révision du zonage d'assainissement -
Approbation après enquête publique unique

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce adopté ? C'est adopté.

Rapport n°8.7 - Commune de Chevroz - Révision du zonage d'assainissement -
Approbation après enquête publique unique

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce le même vote ? C'est adopté.

Rapport n°8.8 - Commune de Devecey - Révision du zonage d'assainissement -
Approbation après enquête publique unique

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce le même vote ? C'est adopté.

Rapport n°8.9 - Commune de Geneuille - Révision du zonage d'assainissement -
Approbation après enquête publique unique

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce le même vote ? C'est adopté.

Rapport n°8.10 - Commune des Auxons - Révision du zonage d'assainissement -
Approbation après enquête publique unique

M. LE PRÉSIDENT.- C'est adopté.

C'est terminé. La séance est donc levée. Je vous remercie de votre attention.

La séance est levée.